



Manou

BULLETIN MUNICIPAL

**No
33**



**20
20**



RETOUR
SUR LES
ÉVÈNEMENTS
DE NOTRE
COMMUNE



JANVIER
2021



www.mairie-de-manou.com



Mairie de Manou
2 rue Louise Koppe
28240 Manou
02 37 81 85 13
mairie.manou@orange.fr





Edito

Chères manousiennes et chers manousiens, 2020... Une année bissextile, une année pas comme les autres. Une année rare, avec ses deux nombres identiques. Une année que l'on aimerait parfois oublier mais dont nous nous souviendrons tous.

Le passage en 2021 nous laisse entrevoir des jours meilleurs. Il nous faut encore tenir bon, ne pas relâcher nos efforts et continuer à respecter les gestes barrières afin de lutter individuellement pour remporter collectivement contre cette pandémie internationale.

Une année riche de premières fois !

Certaines ont une saveur désagréable : premier confinement, premier couvre-feu, première attestation de déplacement... Des mots qui ont fait leur apparition dans notre langage courant et qui sont synonymes de privations de nos libertés fondamentales. Bien que ces mesures soient indispensables pour garantir la santé collective, je sais combien elles peuvent être difficiles à supporter. Je vous félicite d'avoir su faire preuve de ténacité et de résilience, durant cette longue année, dans un esprit fraternel et solidaire pour supporter cette crise sans précédent.

D'autres ont le goût du changement : premier conseil, première écharpe, première rencontre... Nous avons commencé à améliorer les moyens de communication : refonte du site internet, création d'une page Facebook mais aussi dans sa qualité grâce à la prise de contact régulier avec nos aînés afin de lutter contre leur isolement. Nous suivons également de près le développement de la fibre dans le département, enjeu majeur de l'attractivité de notre commune. Nous avons poursuivi l'aménagement de

Manou, avec notamment, l'installation d'un parcours sportif et VTT autour de l'étang, la création de massifs, le fleurissement aux alentours du cimetière, la réfection de chemins communaux. L'arrivée d'un nouveau secrétaire, M. Frédéric Lœuillet, qui a rejoint notre équipe avec la volonté de mettre ses connaissances et ses compétences professionnelles au service de notre belle commune est un atout majeur pour notre équipe en partie renouvelée.

Et puis, il y a les premières fois qui ont la senteur de l'espoir : premier vaccin anti-covid. En nous vaccinant, nous nous donnons une arme pour lutter contre ce virus c'est l'immunité individuelle. En prenant les armes tous ensemble, nous permettons une protection collective indispensable pour éradiquer ce COVID-19. Nos aînés ont su le faire dans le passé afin de prémunir leur descendance des oreillons, du tétanos, de la poliomyélite... La vaccination collective permettra de supprimer les mesures de privation de liberté qui pèsent sur notre moral et notre équilibre, d'obtenir la réouverture des bars et restaurants ou tout simplement de partager des moments conviviaux, d'entendre des rires dans les cours d'école et de ne plus se croiser le visage masqué.

2021 nous ouvre les bras. Jetons-nous-y, maintenons notre cap, préparons l'avenir en concrétisant des projets innovants, mettons notre esprit de partage au profit de notre belle commune de Manou. Agissons pour réinventer et améliorer notre environnement de vie. Ensemble, faisons que l'année 2021 nous conduise rapidement vers une issue calme et sereine.

Je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et de vos proches. Vivez dans un esprit d'échange et de fraternité afin que votre vie irradie de joie et de bonheur.

"2021 nous ouvre les bras. Jetons-nous-y, maintenons notre cap, préparons l'avenir en concrétisant des projets innovants, mettons notre esprit de partage au profit de notre belle commune de Manou."



Tarifs communaux

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal ont pris une délibération pour fixer les différents tarifs communaux (salles des fêtes, cimetière et carte de pêche).

Aucune modification des tarifs pour l'année 2021 ne sera appliquée.

TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES :

SALLE POLYVALENTE	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	220 €	320 €	300 €	400 €	80€
Semaine	140 €	240 €	145 €	245 €	

SALLE COMMUNALE	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	70 €	90 €	100 €	140 €	30€
Semaine	50 €	70 €	80 €	110 €	

Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle polyvalente est fixé à 800 € tandis que le montant de la caution demandée lors de la location de la salle communale est fixé à 300 €.

Le forfait nettoyage comprend les sols, les sanitaires, les vitres et les abords extérieurs. Il ne comprend pas le débarras de la vaisselle, le rangement des tables et des chaises.

TARIFS DU CIMETIÈRE :

Concession cinquantenaire	229 €	Case cinquantenaire	800 €
Concession trentenaire	152 €	Case trentenaire	500 €
Concession perpétuelle (réservée aux habitants de Manou)			381 €

Dans ce numéro

Tarifs communaux	4
Salles des fêtes	6
Démarches administratives : vos documents	7
SIRTOM - Tri sélectif - Calendrier des jours de collecte 2021	8
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	10
Répertoire des professionnels de santé	12
Conseils Municipaux : extraits des séances	14
Budget 2020	26
Eau potable - Assainissement 2020	28
École de Manou	30
Cantine scolaire : le portrait de Florence Lemarié	31
État civil	32
Du pain frais dans notre village !	33
Activités sportives de plein air à Manou	34
CDC : bilan de la saison touristique 2020	36
Château de Manou : Interview avec Olivier Demeocq	38
Parc Naturel Régional du Perche : ornithologie	40
Descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher	42
Associations	44
Covid-19 vue par deux manousiennes	47
Civisme : rappel des bons gestes	48
Les commémorations 2020... Très atypiques !	49
Le miel : un produit 100 % naturel	50



**CAVEAUX - MONUMENTS
GRAVURES
ARTICLES FUNERAIRES**

www.marbrerie.vaux.funeraire@orange.fr

TOUS TRAVAUX & TOUTES DEMARCHES DANS TOUTES COMMUNES

Tél 02 37 37 71 91 - Fax 02 37 37 88 63
Route des Brosses - 28250 SENONCHES



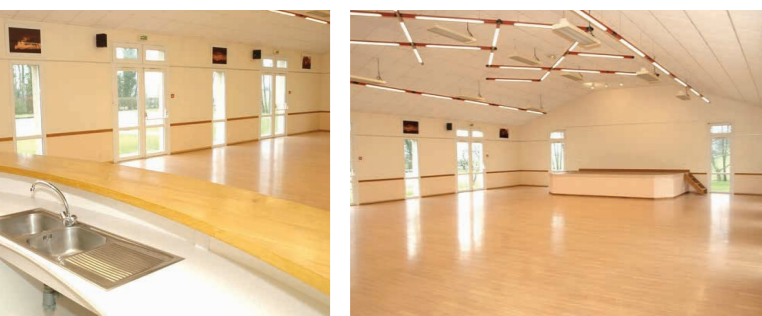
Salle polyvalente

Construite depuis une vingtaine d'années maintenant, la salle polyvalente nous offre une superficie d'environ 190 m².

Idéalement située, proche de notre bel étang, vous pourrez pleinement profiter des différents espaces extérieurs lors de vos événements. La cuisine est spacieuse et permet donc à un traiteur de pouvoir organiser aisément son service. Elle est composée d'un piano deux fours, d'une armoire frigorifique, d'un congélateur, d'un four micro-onde et également d'une armoire chauffe-plat.

Votre animateur ou DJ pourra s'installer sur la scène prévue à cet effet et surplombera la piste de danse. Quant au bar, très vaste, il vous permettra de partager des moments conviviaux avec vos familles et amis. En arrière de celui-ci, vous trouvez un bar frigorifique.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de louer directement votre vaisselle auprès de l'association du Comité des Fêtes de Manou.



Salle communale

La salle communale dispose d'une superficie de 70 m². Sa taille étant assez restreinte, vous ne pourrez donc pas accueillir plus de 50 personnes dans cet espace communal.

La salle est séparée par un petit «espace bar» où se trouvent deux réfrigérateurs, un congélateur et un micro-onde qui sont à votre disposition lors de votre location.

Quelques travaux de rafraîchissement notamment au niveau de l'éclairage intérieur vont avoir lieu avec l'installation d'un éclairage LED.

Un espace extérieur, recouvert entièrement de bitume, vous permettra de prendre une petite pause lors de votre moment festif.



Vos documents

ACTE DE NAISSANCE

- › Demande à adresser par écrit à la Mairie du lieu de naissance
- + Copie de la carte d'identité
- + Enveloppe timbrée pour le retour.

Acte de naissance pour les français nés à l'étranger

- › Ecrire à Service Central de l'État Civil :
11 rue de la Maison Blanche, 44 941 Nantes Cedex 9

Pour effectuer vos démarches administratives concernant la carte d'identité et/ou le passeport biométrique, vous devrez obligatoirement vous adresser dans l'une des Mairies d'Eure-et-Loir ci-après :

**Auneau / Bonneval / Brezolles / Chartres / Châteaudun
Châteauneuf-en-Thymerais / Cloyes / Courville-sur-Eure
Dreux / Epernon / Illiers-Combray / La Loupe / Lucé
Luisant / Maintenon / Nogent-le-Roi / Nogent-le-Rotrou
Senonches / Vernouillet / Villages Vovéens**

CARTE D'IDENTITÉ

1^{ère} demande de carte d'identité pour personne majeure/mineure :

- › 2 photos d'identité conformes aux normes
- + Justificatif de domicile
- + Copie intégrale de l'acte de naissance de -3 mois.

Renouvellement de carte d'identité pour personne majeure/mineure :

- › Ancienne Carte Nationale d'Identité
- + 2 photos d'identité conforme aux normes
- + Justificatif de domicile.

Carte perdue/volée :

- › Déclaration de perte : la déclaration de perte sera faite au guichet de la mairie lors du dépôt de dossier
- › Déclaration de vol : à remplir à la gendarmerie et fournir le récépissé
- + 2 photos d'identité conformes aux normes

- + Justificatif de domicile
- + 25 € en timbre fiscal à acheter au préalable dans un bureau de tabac ou au Trésor Public ou sur le site Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

1^{ère} demande de passeport pour personne majeure :

- › N° de pré-demande si démarche en ligne
- + Carte nationale d'identité (original+photocopie / si renouvellement fournir le passeport original+photocopie)
- + Photographie d'identité récente et conforme aux normes
- + 1 timbre fiscal à 86 € (achat en ligne)
- + 1 justificatif de domicile (original+photocopie)

1^{ère} demande de passeport pour personne mineure :

- › N° de pré-demande si démarche en ligne
- + Carte nationale d'identité (original+photocopie / si renouvellement fournir le passeport original enfant +photocopie)
- + Photographie d'identité récente et conforme aux normes
- + 1 timbre fiscal à 17€ de 0 à 15 ans et 42€ pour 15 ans et plus (achat en ligne)
- + 1 justificatif de domicile (original+photocopie)
- + Pièce d'identité du parent (original+photocopie)

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCLARATION DE TRAVAUX

- › Plans de situation
 - + plan de masse
 - + plan des travaux
 - + photos si besoin
- Consulter le site internet www.service-public.fr.



SIRTOM

Demain, trions mieux et réduisons nos déchets, ça déborde

BAC JAUNE :

Les bouteilles & flacons en plastique

Les cartonnettes

Les briques alimentaires

L'acier & l'aluminium



BON À SAVOIR

- Ne pas rincer les emballages, bien les vider suffit
- Déposer en vrac et non en sac
- Retirer les films plastiques

Si vous avez un doute jetez dans les ordures ménagères

Les erreurs du tri coûtent chaque année 63 000 € au SIRTOM. Demain trions mieux et réduisons nos déchets.

29% DU BAC EST MAL TRIÉ !

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

EN ACHETANT MALIN

- Fabriquer ses produits ménagers et de toilettes
- Préférer le juste emballage et non sur-emballé :
 - › Produits à l'emballage recyclable
 - › Grand conditionnement
 - › Produits concentrés
- Acheter en vrac avec ses propres contenants (boîte et sac en tissus)

EN RÉDUISANT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Il représente 20kg/an/hab. dont 7 kg de produits encore emballés. Des actions simples peuvent être mises en place pour le réduire :

- Vérifier les placards et le réfrigérateur avant de partir en courses
- Faire une liste de courses et s'y tenir
- Acheter et cuisiner la juste quantité
- Regarder les DLC (Date Limite de Consommation) et DLUO (Date limite d'Utilisation Optimale)
- Accommoder les restes

EN APPOSANT UN STOP PUB

La publicité distribuée dans les boîtes aux lettres représente 31kg/an/hab.

Si vous ne la lisez pas, vous pouvez coller un STOP PUB sur votre boîte aux lettres.

Le SIRTOM peut vous en distribuer gratuitement.

N'hésitez pas à en faire la demande.

EN COMPOSTANT

Composter ses déchets fermentescibles permet de réduire vos ordures ménagères de 30% environ.

Grâce à votre composteur vous pourrez récupérer un terreau naturel appelé compost.

Le SIRTOM peut vous mettre à disposition gratuitement un composteur. N'hésitez pas à en faire la demande.



CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE 2021

JANVIER	Jeudi 7	Jeudi 14	Jeudi 21	Jeudi 28	
FÉVRIER	Jeudi 4	Jeudi 11	Jeudi 18	Jeudi 25	
MARS	Jeudi 4	Jeudi 11	Jeudi 18	Jeudi 25	
AVRIL	Jeudi 1 ^{er}	Vendredi 9	Jeudi 15	Jeudi 22	Jeudi 29
MAI	Jeudi 6	Vendredi 14	Jeudi 20	Vendredi 28	
JUIN	Jeudi 3	Jeudi 10	Jeudi 17	Jeudi 24	
JUILLET	Jeudi 1 ^{er}	Jeudi 8	Vendredi 16	Jeudi 22	Jeudi 29
AOÛT	Jeudi 5	Jeudi 12	Jeudi 19	Jeudi 26	
SEPTEMBRE	Jeudi 2	Jeudi 9	Jeudi 16	Jeudi 23	Jeudi 30
OCTOBRE	Jeudi 7	Jeudi 14	Jeudi 21	Jeudi 28	
NOVEMBRE	Vendredi 5	Vendredi 12	Jeudi 18	Jeudi 25	
DÉCEMBRE	Jeudi 2	Jeudi 9	Jeudi 16	Jeudi 23	Jeudi 30
JANVIER 2022	Jeudi 6	Jeudi 13	Jeudi 20	Jeudi 27	

Collecte OM et emballages le même jour en camion bi-compartmenté
Merci de présenter à la collecte sélective des bacs pleins au ¾.

Rappel des apports autorisés en déchèterie

› Gratuit pour les particuliers du SIRTOM jusqu'à 1m³ par jour (sauf végétaux - 2m³)

› Payant pour les professionnels jusqu'à 2m³ par jour.

Besoin d'aide, un doute :

www.sirtom-courville.fr
fb SIRTOM de Courville



7J/7

LES VIDANGES ORNAISES

pour particuliers & professionnels

Départements : 27 - 28 - 61 - 72 - 78

Intervention en urgence possible 7 jours/7

Particuliers

Vidange de fosses septiques
Contrôle de réseaux



Professionnels

Nettoyage, dégazage, découpe de cuves à fuel
Collecte de déchets industriels
Entretien séparateur d'hydrocarbure

Travaux spécifiques sur demande

Pompage de mares et bassins
Désensablement de puits



Collectivités

Entretien de station d'épuration
Contrôle et curage des réseaux
d'eaux pluviales et eaux usées

Nos prestations :

Vidange de fosse septique et bac à graisse, dégorgeement canalisations, curage de réseaux eaux pluviales - usées poste de relèvement, contrôle de réseaux, passage caméra et test à l'air, essais de compactage, collecte de déchets industriels, recherche de fuites sur terrasses goudronnées, entretien de stations d'épuration...

Contrat d'entretien possible

06 26 44 96 55
06 36 25 04 86
02 33 83 86 12

5 bis, rue du Port-Mahon - 61290 LONGNY-AU-PERCHE
et Z.A. du Houx - 28240 LA LOUPE

les-vidanges-ornaises@sfr.fr



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui définit la destination générale des sols, une référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit d'un projet de territoire, élaboré par les conseillers communautaires, pour les 10-15 ans à venir qui oriente sur la stratégie de développement du territoire.

Les deux anciennes communautés de communes (Portes du Perche et Perche Thironnais) avaient lancé la procédure d'élaboration de leur PLUi avant la fusion en CDC Terres de Perche. Les élus ont décidé de conserver les deux procédures pour conserver les spécificités de chaque territoire. Un PLUi comprend 3 phases :

Le **diagnostic** présente les différentes composantes du territoire. Vous pouvez le trouver en ligne sur le site de

la communauté de communes : www.terresdeperche.fr en suivant l'onglet Urbanisme puis Les grandes étapes.

Le **PADD** (Projet d'aménagement et de développement durable) du Perche Loupéen donne les axes de développement :

- 1- Faire projet tout en préservant l'identité du territoire
 - ▶ Capitaliser sur la richesse des paysages et des milieux naturels en se donnant des limites d'extension (max 25 hectares en extension des bourgs). L'État préconise un développement axé sur la densification des bourgs et des gros hameaux (plus de 11 habitations).
 - ▶ Mettre valeur le patrimoine local et pérenniser les activités agricoles et permettre leur diversification
- 2- Assurer un développement cohérent et raisonné



- ▶ Affirmer la structure territoriale
- ▶ Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux habitants : en se basant sur l'estimation de la croissance démographique dans le futur. (0.45%/an de croissance démographique et + 430 logements sur 14 ans dont 170 en renouvellement urbain).
- 3- Préserver les ressources du territoire
 - ▶ Permettre un développement en bonne intelligence avec les contraintes locales
 - ▶ Veiller à une utilisation économe et responsable des ressources naturelles

Le règlement (zonage).

Le règlement définit 4 types de zones :

- ▶ **U** pour les zones urbanisées, zones construites et constructibles comptant au minimum 11 habitations avec une distance de 50 mètres entre les constructions.
- ▶ **AU** pour les zones à urbaniser, zones à aménager (réseaux, voirie...) pour permettre la réalisation des projets de construction. Ces zones doivent être limitées aux surfaces présentées dans le PADD.
- ▶ **N** pour les zones naturelles, espaces à protéger, seules l'extension des habitations déjà existantes et la création d'annexes sont permises.
- ▶ **A** pour les zones agricoles, espaces ayant vocation à recevoir les nouvelles constructions agricoles (en accord avec la chambre d'agriculture), l'extension limitée des habitations déjà existantes et la création d'annexes.

Le document ci-contre est un appel de la CDC, pour vous solliciter et recenser vos futurs projets. Nous vous l'avons déjà transmis dans vos boîtes aux lettres alors n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ou de la CDC pour nous en faire part.

Actuellement nous travaillons sur des cartes, à l'échelle des communes grâce au bureau d'étude qui nous accompagne dans l'élaboration du PLUi. Il s'en suivra une présentation à l'Etat pour validation. Le PLUi devrait être applicable fin 2022, en attendant, à Manou c'est toujours le RNU (Règlement National d'Urbanisme) instruit par la Préfecture qui s'applique pour vos demandes de travaux ou de construction.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?

A travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?



Construction d'un logement



Installation ou développement d'une entreprise (création de nouveaux bâtiments ou extension)



Valorisation touristique



Changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 28 240 - LA LOUPE

À NOTER

Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUi. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.



Professionnels de santé

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

BENOIT Ingrid
14 rue de l'abbaye 2
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 42 63

DUPRAT Philippe
Maison de soins
5 rue de Gardais
28 480 Thiron Gardais
01 82 88 42 75

FOURATI Maher
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 54 58 55

SERRY Roger
5 rue Delapérelle
28 240 La Loupe
02 37 81 19 46

RICOIS Amélie
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
01 84 62 62 62

KINÉSITHÉRAPEUTES

BOULAY Bénénger
LEBOSSÉ Guillaume
14 rue des Tilleuls
28 480 Thiron Gardais
02 37 29 70 91

HAMARD Denis
1 Place du Marché
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 48 15

MOISA Liviu
MOISA Benjamin
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 81 13 92

PERROT Jean-Christophe
18 rue Marceau
28240 Belhomert Guehouville
02 37 37 05 19

TOULEMONDE Gilles
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 81 30 11

OSTÉOPATHES

DUMAS MILNE EDWARDS Thibault
14 rue des Tilleuls
28 480 Thiron Gardais
07 68 65 53 52

BIGARD Pierre-Alexandre
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
06 67 92 22 53

INFIRMIERS

BOULET Liliane
ARDISSON Brigitte
Maison de soins
5 rue de Gardais
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 47 44

BRACCAGNI Diane
BOUVELOUP Pascale
GASELIN Laetitia
Maison de soins
5 rue de Gardais
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 51 78

CHAMBON Laurent
BROUARD Laetitia
HIRON Lydia
BARENTIN Isabelle
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 81 04 88

STEITS Sandrine
LORGERIE Mélanie
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 81 06 58

GONSARD Catherine
BLAY Cécile
JEANNE Corinne
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 81 09 04

DENTISTES/ CHIRURGIENS DENTISTES

HEMERY Sébastien
HAMAL Siham
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 52 32 96

SACCENTI Frédéric
SACHER Laure
2 impasse de la Cerisaie
28240 La Loupe
02 37 81 05 12

SIMON Christian
Maison de soins
5 rue de Gardais
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 48 15



PSYCHOLOGUE

PROUVEUR-SELTEMANN Pascale
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 52 94 38

RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE

GUEGAN Simone
Maison de soins
5 rue de Gardais
28 480 Thiron Gardais
06 65 31 28 80

SAGES-FEMMES

LE GUERNIGOU Marion
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
06 84 15 03 40

LE GUERNIGOU Briec
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
06 26 45 37 43

PODOLOGUES-PÉDICURES

SIMÉAU Bastien
15 place de l'Hôtel de Ville
28 240 La Loupe
02 37 52 25 67

TOULEMONDE Brigitte
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 29 19 21

PHARMACIE

CARUANA-GERARD-TAUREAU
4 rue du 17 Juin 1944
28 240 La Loupe
02 37 81 19 89

LEROY
10 rue du Commerce
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 43 03

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

C+Bio
Maison de santé
2 avenue du Perche
28 240 La Loupe
02 37 81 30 00



TOUS TRANSPORTS TOUTES DISTANCES



ÉQUIPÉ DE RAMPE D'ACCÈS **CHAUFFEURS FORMÉS TPMR**



VOS CHAUFFEURS TAXIS DOMINIQUE ET ROSE FORTIN POUR :

- UN SUIVI PERSONNALISÉ POUR TOUS VOS TYPES DE TRANSPORTS, OCCASIONNELS OU RÉGULIERS
- UNE ÉCOUTE TOUTE PARTICULIÈRE FACE À CHACUNE DE VOS SITUATIONS
- LA RÉCUPÉRATION DE VOS COURSES DE PROXIMITÉ (EN DRIVE, EN VILLE OU CHEZ VOS PRODUCTEURS PRÉFÉRÉS...)

DANS CETTE TRANSITION ENTRE « LA VIE D'HIER » ET CELLE « DE DEMAIN », NOUS SOMMES D'AUTANT PLUS À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS DE TRANSPORTS.

NOS VÉHICULES SONT ÉQUIPÉS DANS LES PLUS STRICTES RÈGLES ÉLIGIBLES EN CETTE PÉRIODE DE PANDÉMIE ET DÉSINFECTÉS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET VOS PROCHES !

ENTREPRISE DE BÂTIMENT LEGRET SÉBASTIEN

S.A.R.L AU CAPITAL DE 7 500 EUROS

La Bogasserie Manou 02 37 21 88 84

MAÇONNERIE ■ ZINGUERIE
COUVERTURE ▲ ISOLATION ● CARRELAGE ■

Extraits des séances

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2020

Objet : demande de subvention FDI pour mise en place d'une station d'épuration

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à demander auprès du conseil Départemental une subvention au titre du FDI pour les travaux suivants à réaliser : mise en place d'une station d'épuration. Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'investissement 2020 pour cette réalisation.

Objet : demande de subvention FDI pour mise au normes des sanitaires pour l'atelier municipal et toilettes publiques

Le projet de réalisation des travaux suivants : Installation aux normes des sanitaires pour l'atelier municipal et des toilettes publiques pour un montant de 7657.41€ HT soit 9188.89 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 2297.22 €, soit 30 % du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Coût global : 7657.41 € HT / Subvention FDI 30 % : 2297.22 € Autofinancement : 5360.19 €

Objet : demande de subvention FDI pour le remplacement de radiateurs

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Le projet de réalisation des travaux suivants : remplacement de radiateurs pour un montant de 6375.73€ HT soit 7650.88 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 1912.727 €, soit 30 % du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Coût global HT : 6375.73 € HT / Subvention FDI 30 % : 1912.72 € / Autofinancement : 4463.01 €

Objet : demande de subvention FDI pour l'installation de pavés led

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Le projet de réalisation des travaux suivants :

Remplacement de pavés LED pour un montant de 1085 € HT soit 1302 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 325.50 €, soit 30 % du coût du projet. Le plan de financement s'établit comme suit : Coût global HT : 1085 € HT / Subvention FDI 30 % : 325.50 € / Autofinancement : 759.50 €

Objet : demande de subvention FDI pour la mise en place et la sécurisation du parcours sportif

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Le projet de réalisation des travaux suivants :

Mise en place et sécurisation du parcours sportif pour un montant de 2080€HT soit 2496€ TTC. Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 624€, soit 30% du coût du projet.

Le plan de financement s'établit ainsi : Coût global : 2080€ HT / Subvention FDI 30 % : 624€ Autofinancement : 1456€

Objet : demande de subvention DETR pour mise en place d'une station d'épuration

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à demander à Mme Le Préfet accorde une subvention au titre de la DETR pour les travaux suivants à réaliser :

Mise en place d'une station d'épuration.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour cette réalisation.

Objet : demande de subvention DETR pour l'installation aux normes des sanitaires de l'atelier municipal et toilettes publiques

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander à Mme Le Préfet une subvention DETR pour les travaux suivants à réaliser au cours de l'exercice 2020 :

- l'installation aux normes des sanitaires de l'atelier municipal et toilettes publiques pour un montant estimatif de 7657.41€ HT.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 1531.48 €, soit 20 % du coût du projet.

Le plan de financement s'établit ainsi : Estimation HT : 7657.41€ HT / Subvention DETR 20 % : 1531.48€ / Subvention FDI 30 % : 2297.22€ / Autofinancement : 3828.71€

Objet : demande de subvention DETR pour remplacement des radiateurs pour la salle communale et les locaux administratifs

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander à M. Le Préfet une subvention DETR pour les travaux suivants à réaliser au cours de l'exercice 2020 : remplacement des radiateurs de la salle communale et des locaux administratifs pour un montant estimatif de 6375.73 € HT.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 1275.15€, soit 20 % du coût du projet.

TOUSSAINT
Ludovic

- * Entretien d'espaces verts
- * Débroussaillage
- * Tonte de pelouse
- * Taille de haies
- * Ramassage des feuilles
- * Plantation

Les Baroudières
61290 Le Pas-Saint-l'Homer
06 76 37 61 62
02 33 73 61 58

02 37 81 85 69

EURL ROULLEAU

Plomberie - Chauffage - Solaire
Pompe à Chaleur - Climatisation Réversible

41 rue louise koppe - 28240 MANOU
www.chauffage-plomberie-28-61.fr / eurlroulleau@yahoo.fr



Le plan de financement s'établit ainsi : Estimation HT : 6375.73 € HT / Subvention DETR 20% : 1275.15 € / Subvention FDI 30% : 1912.72 € / Autofinancement : 3187.86 €

Objet : demande de subvention DETR pour la mise en place et la sécurité du parcours sportif

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander à M. Le Préfet une subvention DETR pour les travaux suivants à réaliser au cours de l'exercice 2020 : la mise en place et la sécurité du parcours sportif pour un montant estimatif de 2080€ HT.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 416€, soit 20% du coût du projet.

Le plan de financement s'établit ainsi : Estimation HT : 2080€ HT / Subvention DETR 20% : 416€ / Subvention FDI 30% : 624€ / Autofinancement : 1040€

Objet : demande de subvention DETR pour l'installation de pave led pour les bâtiments communaux

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander à M. Le Préfet une subvention DETR pour les travaux suivants à réaliser au cours de l'exercice 2020 : l'installation de pave LED pour les bâtiments communaux pour un montant estimatif de 1085€ HT.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour cette réalisation, pour un montant de 217€, soit 20% du coût du projet.

Le plan de financement s'établit ainsi : Estimation HT : 1085€ HT / Subvention DETR 20% : 217€ / Subvention FDI 30% : 325.50€ / Autofinancement : 545.50€



SÉANCE DU 5 MARS 2020

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

— COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le Compte administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2019 établi par le Trésorier de La Loupe. Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

1) Exercice 2019

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	33389.02	55051.06	-21662.04
Fonctionnement	520758.53	344560.84	176197.69
Total	554147.55	399611.90	154535.65

— COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU

Le Compte administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2019 établi par le Trésorier de La Loupe. Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

1) Exercice 2019

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	25226.09	4750.61	20475.48
Fonctionnement	4925.80	3306.75	1619.05
Total	30151.89	8057.36	22094.53

— COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	aucun mouvement
Recettes de l'exercice	aucun mouvement
Report excédent	464.60 euros
Résultat de clôture 2019	+ 464.60 euros

Le compte administratif du budget assainissement 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que Madame DASSE Nathalie a présenté sa démission et qu'elle quittera ses fonctions le 31 mars 2020. Une publication pour son remplacement sera demandée au centre de gestion prochainement.

**Bruno
DASSÉ**

**TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
VOIRIES-CLÔTURES
DÉMOLITION**



02 33 73 97 93

06 09 36 07 26

10 RUE DES LILAS, 61290 NEUILLY SUR EURE
WWW.DASSE-TERRASSEMENT.FR
CONTACT@DASSE-TERRASSEMENT.FR

ENTRETIEN, DÉPANNAGE CHAUDIÈRE TOUS TYPES ET RAMONAGE

Dépannage
gaz **F**ioul

Ludovic Jeanne
ZI LA BIZOTERIE, 28240 MANOU
WWW.DGF-DEPANNAGE-28.FR
E-MAIL : DGF@ORANGE.FR

06 40 99 16 69





SÉANCE DU 23 MAI 2020

ÉLECTION DU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Stéphanie COUTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

I- Élection du Premier adjoint

Jean-Louis PILFERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

II- Élection du Second adjoint :

Mathieu SAULNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

III- Élection du Troisième adjoint :

Amélie BLANCHET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjointe au maire.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet à la date de transmission de la délibération, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

- 1^{er} adjoint : 10.7% de l'indice 1027
- 2^{ème} adjoint : 10.7% de l'indice 1027
- 3^{ème} adjoint : 10.7% de l'indice 1027



SÉANCE DU 10 JUIN 2020

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide la mise en place des commissions suivantes :

Appels d'offres : Stéphanie COUTEL

PILFERT Jean-Louis (titulaire)
MARCHAND Yannick (suppléant)
SAULNIER Mathieu (titulaire)
BLANCHET Amélie (suppléante)
LEGOUT Gérard (titulaire)
ROULLEAU Philippe (suppléante)

Budget – Finances : Jean-Louis PILFERT

COUTEL Stéphanie SAULNIER Mathieu
BLANCHET Amélie LEGOUT Gérard
PILATE Samuel

Travaux : Bâtiment – Voirie – Urbanisme – Assainissement – PLUi : Mathieu SAULNIER

COUTEL Stéphanie PILFERT Jean-Louis
CHERADAME Stéphanie LEGOUT Gérard
ROULLEAU Philippe MARCHAND Yannick

Fêtes – Cérémonies – Associations – Jumelage : Amélie BLANCHET

COUTEL Stéphanie CLOT Stéphane
TREMIER Lucie

Sécurité : Prévention routière, défense...

COUTEL Stéphanie CLOT Stéphane
DESACHY Christophe PILATE Samuel

Jeunesse : (Affaires scolaires / cantine, Terrain multi-sports...)

COUTEL Stéphanie BLANCHET Amélie
DESACHY Christophe TREMIER Lucie

Social - Solidarité

COUTEL Stéphanie BLANCHET Amélie
TREMIER Lucie CHERADAME Stéphanie

Environnement : fleurissement, cimetière, zéro phyto...

COUTEL Stéphanie SAULNIER Mathieu
CLOT Stéphane MARCHAND Yannick
MELLECC Elisa MILUTINOVIC Marija
PEIGNIER Michèle

Bulletin municipal – Œil de Manou Site Internet – Réseaux sociaux : Amélie BLANCHET

CLOT Stéphane MELLEC Elisa
MILUTINOVIC Marija TREMIER Lucie

ADAPTATION LOYER DU BAR DE LA GRANGE DANS LE CADRE DU COVID-19

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la gratuité de deux mois de loyer au commerce le «Bar de la Grange».

En effet, la reprise du fonds de commerce ayant eu lieu fin mars 2020, cette aide financière vise à soulager la trésorerie du commerce qui a été fortement impactée par la crise du Covid-19.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire les taux 2019 à l'identique pour l'année 2020, à savoir :

Taux votés :	
Taxe d'habitation	9.45 %
Taxe foncière sur le bâti	8.29 %
Taxe foncière sur le non bâti	37.74 %

CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ LUCKYDOGS CAPTURE ET LA COLLECTIVITÉ

Madame le Maire rappelle qu'à de nombreuses reprises, des animaux sont en divagation sur la commune. Elle propose de faire appel à la société *Luckydogs Capture* pour assurer le ramassage et la capture des chiens et/ou chatons (3 mois maximum) et chats errants isolés et mort sur la commune.

La convention de partenariat débute le 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 2020. Elle sera renouvelée d'années en années par tacite reconduction du 1^{er} janvier au 31 décembre, dans la limite de trois reconductions.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de la société *Luckydogs Capture* et charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à son exécution, pour un montant forfaitaire annuel de 288€ T.T.C pour l'année 2020 et 492 € pour les années suivantes.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Madame le Maire, rappelle que compte tenu du départ de la secrétaire de Mairie, il convient de remplacer celle-ci pour assurer la continuité de service administratif. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (21/35^{ème}).





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) De créer, à compter du 1^{er} septembre 2020, 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe appartenant à la catégorie B ou C à 21 heures par semaine.
- 2) D'autoriser le Maire :
 - à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
 - à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,
- 3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la disponibilité de deux logements communaux (rue du Château et rue Louise Koppe). Les annonces afin de permettre de trouver de nouveaux locataires vont être diffusées prochainement.

SÉANCE DU 8 JUILLET 2020

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET GENERAL

Équilibrés, après les reports du résultat des comptes administratifs 2019, le budget primitif est accepté à l'unanimité et se résume ainsi :

BUDGET COMMUNE

Section de Fonctionnement :
 Dépenses 554 272.65 € - Recettes 554 272.65€
 Section d'Investissement :
 Dépenses 99 272.04 € - Recettes 99 272.04 €

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET EAU

Équilibrés, après les reports du résultat des comptes administratifs 2019, le budget primitif est accepté à l'unanimité et se résume ainsi :

BUDGET EAU

Section de Fonctionnement :
 Dépenses 23 968.07 € - Recettes 23 968.07€
 Section d'Investissement :
 Dépenses 43 864.48€ - Recettes 43 864.48€

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Équilibrés, après les reports du résultat des comptes administratifs 2019, le budget primitif est accepté à l'unanimité et se résume ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement :
 Dépenses 50 000€ - Recettes 50 000 €
 Section d'Investissement :
 Dépenses 94 729.40€ - Recettes 94 729.40 €



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION LISTE ÉLECTORALE

Comme suite à la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018, relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, il appartient au Conseil Municipal de proposer des membres désirant siéger à la commission de contrôle des listes électorales. Les inscriptions et radiations opérées par le Maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, procède à la désignation de :

- Monsieur Marchand Yannick - conseiller municipal - (suppléante Mme Peignier Michèle)
- Monsieur Le Poullen Pascal - délégué de l'administration désigné par le Préfet (suppléante Mme Le Poullen Brigitte)
- Madame Dassé Nathalie - déléguée désignée par le Président du Tribunal Judiciaire de Grande Instance - (suppléante Mme Rivoal Michèle)

POINT SUR LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Découvrez l'intégralité de ce dossier dans l'article qui lui est dédié dans ce bulletin municipal.

DÉROGATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors de la vente d'une habitation en assainissement non collectif, un diagnostic est réalisé par le SPANC (CDC Terres de Perche) et donne lieu à des obligations de travaux sous un délai de 1 an en cas de non-conformité. Afin que les futurs acquéreurs ne se lancent pas dans des travaux de réhabilitation en assainissement non collectif alors qu'un réseau d'assainissement collectif va être mis en œuvre dans les années à venir, la commune opte pour la création d'une dérogation afin de suspendre les obligations réglementaires le temps des travaux. Cette dérogation concerne uniquement les habitations localisées en zone d'assainissement collectif. Les administrés auront l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif dans un délai de deux ans à compter de sa mise en service. Cette délibération pourra être annexée par le SPANC à tous ses diagnostics assainissement non collectif qui seront réalisés dans le cadre de vente d'habitation dans les 3 secteurs du bourg concernés lors des 3 prochaines années.

RESTAURANT
La Gourmandise
 2, PLACE DE LA GARE
 28240 LA LOUPE
 02 37 29 04 08
 Fermé le lundi et le mardi



Cette dérogation exclue les habitations neuves qui seraient construites dans ces 3 secteurs lors des 3 prochaines années (obligation de créer un assainissement non collectif conforme à la réglementation actuellement en vigueur).

INSTALLATION DES ANTENNES RELAIS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle va signer un arrêté pour éviter l'installation des antennes relais 5G sur notre commune. En effet, ces antennes génèrent des influences majeures sur les états de santé des individus et/ou animaux. Les organismes télécoms seront informés que la commune ne souhaite pas l'installation de ces antennes sur notre territoire. La fibre sera installée sur notre commune en juillet 2022.

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

Madame le Maire présente une synthèse de la réunion qui s'est déroulée à la Communauté de Communes Terres de Perche : Monsieur Gérard a été élu Président. Il est épaulé par 7 vice-présidents qui ont chacun une thématique précise (ex : finances, travaux, économie, jeunesse...).

Chaque commune de la CDC a un référent : Bruno Jérôme (Vice-président à l'Économie) se rendra donc à deux réunions de Conseil Municipal de notre commune.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Madame le Maire informe les membres présents de la nécessité de désigner des délégués titulaires et suppléants pour les prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Madame le Maire a invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour Manou.

ONT OBTENU:

Délégués titulaires :
Monsieur PILFERT Jean-Louis 10 voix
Monsieur SAULNIER Mathieu 10 voix
Madame BLANCHET Amélie 10 voix

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Délégués suppléants:
Madame COUTEL Stéphanie 10 voix
Monsieur PILATE Samuel 10 voix
Monsieur MARCHAND Yannick 10voix

La liste est élue à la majorité absolue.

ENTREPRISE ANDRÉ

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
RAMONAGE**

Frigault André
2 route de Neuilly, 28240 Manou
06 85 17 29 21
frigaultandre1@gmail.com

N° SIRET 888 078 573 00019



SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

CRÉATION D'UN POINT LUMINEUX

Madame le Maire expose :
Le conseil est invité à se prononcer sur la création d'un point lumineux et le renouvellement d'un point lumineux existant, tous deux situés chemin du Moulin à Vent. Pour ces travaux, Energie Eure-et-Loir nous a fait une proposition de prix s'élevant à 1500HT. Sur cette somme, 450€ sont pris en charge par Energie Eure-et-Loir. Le reste à charge de la commune s'élèverait donc à 1050€ HT. Le débat s'instaure sur ce projet. Un certain nombre de conseillers remarquent qu'il serait nécessaire de créer des points lumineux en plusieurs endroits sur le territoire de la commune. Madame le Maire insiste sur le fait qu'il conviendrait, dans ce cas, de recenser les lieux potentiellement concernés et de vérifier qu'il existe les crédits nécessaires. À l'unanimité, le conseil décide de reporter toute délibération sur ce sujet à une date ultérieure.

COMMISSIONS DE LA CDC TERRES DE PERCHE

Madame le Maire expose : il a été prévu, au sein de la communauté de communes Terres de Perche, que des conseillers municipaux du territoire puissent participer aux travaux de 4 commissions thématiques. La CDC émet le souhait que figure dans ces commissions au moins un représentant de chaque commune membre. Après débat, les candidatures suivantes sont enregistrées, et seront transmises à la CDC au plus tôt :

- Commission « Travaux - équipements - environnement - assainissement » : Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER
- Commission « Développement économique et Tourisme » : Jean-Louis PILFERT
- Commission « Enfance, Jeunesse, affaires sociales et citoyenneté » : Amélie BLANCHET, Samuel PILATE
- Commission « Aménagement - planification » : Stéphanie CHERADAME, Gérard LEGOUT, Stéphanie COUTEL

TARIF DE L'EAU 2020

Madame le Maire expose : le conseil doit normalement délibérer chaque année sur le tarif de l'eau. Ceci n'a pas

été fait depuis la signature de la délégation de service public en 2015. Après débat, il est proposé de maintenir le tarif de l'eau pour 2020, savoir :

Part fixe annuelle : 14,00 HT

Part variable par m³ consommé :

De 0 à 5 m ³	1,4483 € HT
De 6 à 10 m ³	0,5750 € HT
De 11 à 50 m ³	0,4336 € HT
Au-delà de 50 m ³	0,2516 € HT

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de l'eau pour 2020 tel que précisé ci-dessus.

11 NOVEMBRE 2020

Madame le Maire expose : Compte tenu de la situation sanitaire, il y a lieu de s'interroger sur la perspective de maintenir ou non le repas des anciens qui se déroule normalement le 11 novembre. Lors du débat, il est suggéré d'envisager de remplacer le banquet traditionnel par la fourniture d'un colis type « gourmand ». Concernant la cérémonie proprement dite, il est largement convenu de maintenir cette manifestation du souvenir. Il est également souhaité de maintenir l'instant de convivialité autour d'un verre qui suit la cérémonie. Il conviendra de réfléchir là aussi sur les modalités techniques de son organisation, compte tenu des règles sanitaires qui prévaudront à cette date.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a procédé au remplacement de son actuel et vétuste ordinateur. L'ancien pourrait être affecté à la création d'un point d'accès Internet à destination des administrés qui ne disposent pas du matériel adéquat. De même, il est souhaité de se débarrasser dès que possible de l'ancien copieur de la mairie, afin de libérer de l'espace. Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est prévu pour le samedi 26 septembre au matin un tour de la commune avec évocation des dossiers en cours ou décisions à prévoir sur notre territoire. Nous recevrons ce même jour le responsable de secteur de la société SUEZ qui fera une intervention devant le conseil.



SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

PARTICIPATION AU FSL LOGEMENT 2020

Madame le Maire expose : la commune est sollicitée par le Conseil Départemental pour apporter sa contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) au titre de 2020. Ce fonds intervient pour aider financièrement les personnes éprouvant des difficultés particulières à l'accès à un logement. La contribution est assise sur le nombre de logements sociaux de la commune.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, exprime le souhait de ne pas contribuer au FSL pour 2020.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame le Maire expose : la commune est sollicitée par le Conseil Départemental pour apporter sa contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion, au titre de 2020.

Après débat, à l'unanimité, le conseil décide de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2020 pour une somme de 50 €.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Madame le Maire expose : il convient de délibérer chaque année, avant le 31 décembre, sur les tarifs communaux applicables l'année suivante. Ceci concerne les tarifs du cimetière et des locations de salles.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour 2021 et de continuer à appliquer les tarifs actuels (cf. article «tarifs communaux»).

Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle polyvalente est fixé à 800 €. Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle communale est fixé à 300 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021 comme présentés ci-dessus.

INSERTIONS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Madame le Maire expose : il convient de délibérer afin de fixer les tarifs applicables aux insertions publicitaires destinées à financer la réalisation du bulletin municipal annuel. Il est proposé de reconduire les tarifs à l'identique, savoir :

¼ de page 95€ | ½ page 135€ | page entière 260€

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de reconduire à l'identique les tarifs d'insertion précisés ci-dessus.

RECRUTEMENT ET INDEMNITÉS AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire expose : nous avons été avisés ce jour que le recensement de la population prévu début 2021 est reporté en 2022, report motivé par la crise sanitaire.

ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID

Madame le Maire fait part de son souhait de voir attribuer à certains agents de la commune une prime dite «Covid». Cette prime est destinée aux agents qui ont eu à faire face à un surcroît d'activité et à des tâches exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire. Cette prime vient en complément des heures complémentaires qui ont pu être versées dans le même cadre.

Cette prime, exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu, est plafonnée à 1000€ par agent. Le montant est fixé librement par la commune.

Il est proposé d'accorder à M. Lefevre une prime de 500 € et à Mme Lemarié une prime de 140 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à attribuer une prime COVID aux agents concernés selon les modalités prévues ci-dessus.

ACCÈS DES CHASSEURS AUX TERRAINS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer annuellement afin d'autoriser ou non les chasseurs à chasser sur les terrains communaux.

Un débat s'instaure, qui met en évidence au sein du conseil, des désaccords quant à la décision à prendre et quant aux modalités que la réglementation pourrait fixer en la matière.



Mme le Maire suggère que soit constitué un groupe de travail représentant les diverses sensibilités et qui pourra faire une proposition équilibrée lors d'un prochain conseil.

DISTRIBUTEUR DE PAIN SUR LE DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire expose : la commune a été sollicitée par M. Aurélien TOUFFET, boulanger à Neuilly sur Eure, qui se propose d'installer sur le parking jouxtant la Mairie une machine distributrice de pain frais et divers produits alimentaires. Cette installation permettrait d'assurer un service qui serait apprécié par nos administrés. Ce projet contribuerait à renforcer l'attrait de notre commune.

C'est pourquoi il est proposé au conseil d'accepter ce projet. Ce projet se concrétiserait par la signature d'une convention entre le boulanger et la commune.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention précisée ci-dessus et autorisant l'installation d'une machine distributrice de pain et produits alimentaires sur le parking jouxtant la mairie.

TRAVAUX ATELIER MUNICIPAL ET TOILETTES PUBLIQUES

Madame le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget des travaux de création d'un bloc sanitaire dans l'atelier communal et la remise aux normes des toilettes publiques.

Il y a lieu de délibérer afin de retenir l'entreprise proposant le meilleur devis pour ces opérations. Mme le Maire rappelle que cette opération bénéficie de subventions à hauteur de 1531 € (DETR) et de 2297 € (FDI).

Mme le Maire propose d'accepter les devis des entreprises Toussaint et DGF qui s'élèvent au total à 10118,85 € HT. Le plan de financement s'établirait ainsi : Coût global : 10118,85€ HT Subvention DETR 20% : 1531,00€ / Subvention FDI 30% : 2297,00 € / Autofinancement 6290,85 €. Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à accepter les devis des entreprises Toussaint et DGF et à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux qu'il sera possible d'obtenir.

TRAVAUX POSE DE LEDS ET DE RADIATEURS

Madame le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget des travaux de pose de leds et de remplacement des radiateurs dans plusieurs bâtiments communaux.

Il y a lieu de délibérer afin de retenir l'entreprise proposant le meilleur devis pour ces opérations.

Mme le Maire rappelle que cette opération bénéficie de subventions à hauteur de 1492 € (DETR) et de 2238,22 € (FDI).

Mme le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise Luc Chevreau qui s'élève à 6019,20 €

Le plan de financement s'établirait ainsi : Travaux HT : 6019,20€ / Subvention DETR 20 % 1203,84€ / Subvention FDI 30 % : 1805,76€ / Autofinancement : 3009,60 € Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à accepter le devis de l'entreprise *Luc Chevreau* et à procéder à toute demande de subvention possible au meilleur taux.





Budget communal 2020

Le budget comporte différentes parties : **la section de fonctionnement** et **la section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne « dépenses » et d'une colonne « recettes ».

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante...);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes...

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État.

Charges de fonctionnement : 554 272.65 €

Charges générales (voirie, réseaux, eau et assainissement, électricité, etc.)	127 100 €	soit 22.93 %
Charges de personnel (salaires et charges)	91 000 €	soit 16.41 %
Atténuation de produits	41 100 €	soit 7.41 %
Autres charges (cotisations retraite, indemnités, syndicat scolaire)	144 400 €	soit 26.05 %
Charges financières (Intérêts des emprunts)	7 600 €	soit 1.37 %
Dépenses imprévues	34 162.65 €	soit 6.16 %
Transfert à la section d'investissement	55 310 €	soit 9.97 %
Opérations d'ordre	2 600 €	soit 0.46 %
Charges exceptionnelles (Subvention Budget Assainissement)	51 000 €	soit 9.20 %

Produits de fonctionnement : 554 272.65 €

Produits des services (services périscolaires, concessions cimetière)	17 300 €	soit 3.12 %
Impôts et taxes	197 278 €	soit 35.59 %
Dotations et participations (DGF)	162 359 €	soit 29.29 %



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

Pour plus d'informations :
Contactez votre agence

Dans votre agence de La Loupe
19 Place de l'Hôtel de Ville
28240 La LOUPE
Tél. 02 37 81 06 72

groupama.fr

Groupama Centre Manche



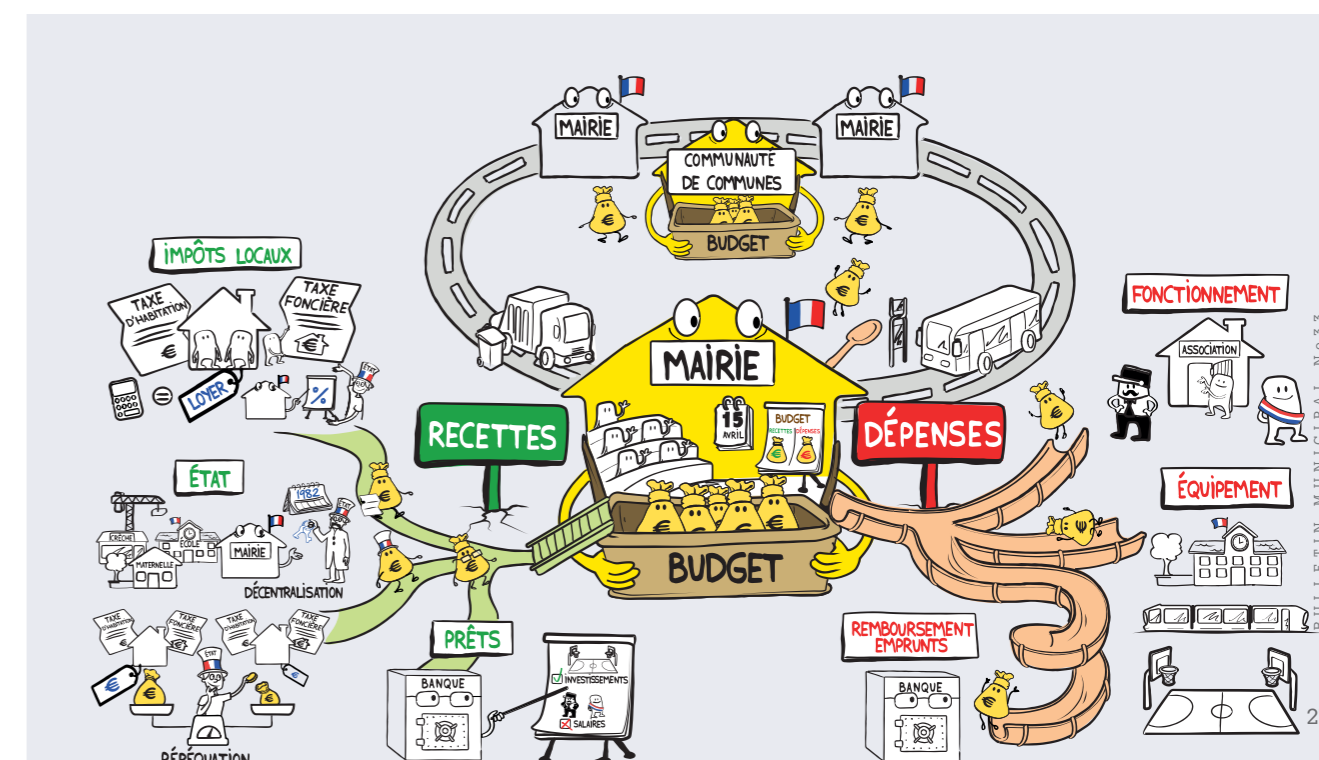
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles, location salle des fêtes)	22 500 €	soit 4.06 %
Atténuations de charges	300 €	soit 0.05 %
Résultat reporté	154 535.65 €	soit 27.88 %

Dépenses d'investissement : 99 272.04 €

Remboursement des emprunts	15 600 €	soit 15.72 %
Immobilisations	57 900 €	soit 58.32 %
Solde d'exécution reporté	21 662.04 €	soit 21.82 %
Dépenses imprévues	4 110 €	soit 4.14 %

Recettes d'investissement : 99 272.04 €

Dotations et fonds divers (FCTVA, taxes d'urbanisme)	9 862.04 €	soit 30.08 %
Subventions	11 500 €	soit 11.58 %
Opérations d'ordre	2 600 €	soit 2.62 %
Transfert à la section de fonctionnement	55 310 €	soit 55.72 %





Eau potable 2020

A l'occasion d'une visite organisée fin septembre par SUEZ, gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable sur la commune de Manou, l'ensemble des membres du conseil municipal a pu se familiariser avec les ouvrages existants : le surpresseur localisé au niveau de la salle des fêtes et le château d'eau situé aux Quatre Vents.

Le représentant de SUEZ, M. BELTRAO, a pu apporter des réponses aux nombreuses questions des élus. Un bilan de l'état du réseau d'eau potable a été exposé. Les incendies de cet été ont montré la faiblesse du réseau dans certains secteurs et tout particulièrement celui des Ailes Blanches où les canalisations sont encore en amiante ciment, un matériau relativement fragile.

À l'issue de cette visite, le conseil municipal a décidé de lancer dans un premier temps un diagnostic de tous les poteaux incendie de la commune afin de connaître leur état général, leur accessibilité, s'ils ont une pression suffisante, s'ils sont facilement manipulables, etc.

L'eau potable distribuée sur la commune de Manou est de bonne qualité (100% de conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques). La distribution de l'eau potable est soumise à de grandes pertes sur le réseau dues à de nombreuses fuites. Des travaux de renouvellement de certains tronçons seront étudiés dans les années à venir afin de mieux sécuriser cette distribution et faire cesser les désagréments occasionnés aux riverains.

Nous vous rappelons qu'en cas de coupure d'eau due à une fuite, nous communiquons dans les plus brefs délais sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook les informations dont nous disposons (raisons du dysfonctionnement et délais prévisionnels de rétablissement). N'hésitez pas à les consulter afin de vous tenir informés.



Assainissement 2020

Le bureau d'études VERDI a présenté début novembre à la commune de Manou ainsi qu'aux services de l'état l'avant-projet de création du réseau d'assainissement et de la station d'épuration (phase AVP).

L'opération se décomposera finalement en 3 tranches de travaux qui ont été présentées en détails ainsi que leur chiffrage prévisionnel :

Tranche 1

Réseau secteur centre Bourg (rue Louise Koppe, rue Louis Houde, rue du Château, rue du Charme, rue de l'Étang) + station d'épuration

Prévisionnel 2021

La station d'épuration sera une filière de traitement biologique à cultures fixées sur supports fins (gravier, sable) plus connue sous le nom de filtres plantés de roseaux dimensionnée pour 520 EH (Equivalent habitant).

Tranche 2

Réseau secteur Est (chemin du Boulay Bellisseux, chemin du Moulin à Vent, chemin de la Haute Brosse, chemin de la Mission)

Prévisionnel 2022

Tranche 3

Réseau secteur Ouest (route des Métiveries)

Prévisionnel 2023

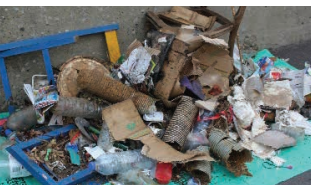
Le projet est actuellement encore à l'étude et peut être amené à être modifié. Le projet définitif qui sera retenu par la commune et qui sera approuvé par les services de l'État est prévu pour fin décembre 2020 / début janvier 2021 (phase PRO). Le marché travaux pour la tranche 1 pourra alors être lancé en début d'année 2021.

Une présentation publique du projet définitif est prévue. Elle se déroulera à la salle des fêtes de Manou et sera réalisée par le bureau d'études VERDI. La population du bourg concernée par ce projet en sera informée préalablement par courrier ainsi que sur le site internet de Manou.





Année scolaire 2019/20



Les écoles du regroupement ont accueilli 199 élèves répartis de la façon suivante : 26 PS, 18 MS, 23 GS et 6 CP à Meaucé; 24 CP et 25 CE1 à Manou; 24 CE2, 25 CM1 et 28 CM2 à Fontaine-Simon.

Le 27 septembre, l'école a participé à «Nettoyons la Nature» en partenariat avec les magasins Leclerc. Ainsi, les enfants ont pu ramasser un grand nombre d'objets trouvés dans les rues de Manou et aux abords de la salle des fêtes. Cette journée de sensibilisation à la protection de la nature a permis aux enfants de voir que le manque de civisme de certains était destructeur pour la nature.

En décembre, les enfants se sont rendus à la salle des fêtes de Belhomert pour une surprise : la pièce de théâtre «La nuit de Noël». Cette surprise, bien gardée par les enseignantes, avait pour objectif d'introduire le projet théâtre qui a débuté en janvier.

Le 20 décembre, après un copieux repas de Noël et des chants, les enfants ont découvert un magnifique cadeau laissé par le Père Noël : un vélo taxi!!! Puis, ils ont pu partager des jeux de société avec les enseignantes et les parents volontaires.

L'école a aussi participé à *École et Cinéma*, les enfants ont ainsi assisté à la projection de 2 films au cinéma de Senonches : «Jiburo» en novembre et «L'enfant et le monde» en janvier. Ces projections sont des moments très appréciés des enfants. De plus, ces films permettent de travailler en aval et amont en classe. D'autres projets devaient avoir lieu mais n'ont pu se concrétiser en raison de la crise sanitaire (cycle basket, cycle ping-pong, création d'une pièce de théâtre à présenter aux parents...).

Tous les élèves sont passés en distanciel à compter du 16 mars. Lors de cette situation inédite pour tous, chacun a dû s'adapter : enfants, parents et enseignants. La boîte mail et les appels sont devenus pour de longues semaines le moyen de communication de tous. Des plans de travail journaliers ont été transmis à chaque famille.

Puis, certains enfants ont repris le chemin de l'école (dès le 14 mai) sur des temps déterminés afin de respecter le protocole sanitaire strict. Chacun était ravi de se retrouver malgré les règles de distanciation. Les enfants se sont pliés au protocole, aux gestes barrières et aux nouvelles règles avec une adaptabilité extraordinaire!

Le 22 juin, l'école a ré-ouvert pour tous selon un protocole toujours strict. La fin de l'année scolaire a donc pu se faire pour les enfants présents en classe avec leurs camarades et leurs maîtresses. Si le spectacle a dû être annulé, Mme Le Maire, accompagnée de conseillers, est venue remettre les livres de prix aux enfants autour d'un goûter offert par la municipalité.

Informations pratiques sur notre syndicat scolaire

Trois écoles : Meauce • Manou Fontaine-Simon

Si vous venez de vous installer sur l'une de nos trois communes, vous devez obligatoirement venir au bureau du syndicat scolaire à la Mairie de Fontaine-Simon pour faire une pré-inscription avec les documents suivants :

- › Photocopie du livret de famille (pages parents + enfants)
- › Justificatif de domicile

Nous invitons également les nouvelles familles à contacter l'école.

Syndicat scolaire :
12 rue de la Mairie, 28240 Fontaine- Simon
Secrétariat : Mme Marie Paule Fourmond
Tél : 02.37.81.83.02

Les heures de permanence du syndicat :
le mardi de 13h30 à 18h et
le jeudi de 8h30 à 12h00.

La garderie :

Les inscriptions se déroulent également au syndicat scolaire.

La cantine :

Les familles doivent s'adresser directement aux Mairies de l'école concernée. À compter du 1^{er} janvier 2021, le prix d'un repas sera de 2.85€.

Le transport scolaire :

Les inscriptions doivent se faire à la Communauté de Communes Terres de Perche à La Mairie de la Loupe (02.37.81.29.59)



Cantine scolaire

Portrait de Florence Lemarie

Florence Lemarie est responsable de la restauration scolaire de Manou depuis bientôt 17 ans. À l'époque Maire de la commune, Gérard Legout est allé frapper à la porte de Florence, habitante de Manou en 2004, pour venir en remplacement de Rachel Lereau, qui quittait ses fonctions pour une autre aventure professionnelle. C'est avec plaisir que Florence avait accepté cette mission et est ensuite devenue titulaire de son poste actuel.

Florence sert chaque jour 43 repas aux enfants. Très rigoureuse dans ses fonctions, elle ne fait pas seulement «servir» les repas mais transmet aux élèves de nombreuses connaissances sur l'alimentation et arrive à intégrer régulièrement les enfants dans différents défis... Nouveauté 2020 : Florence a mis en place un «menu couleur». Ce sont les enfants qui ont donné de multiples idées de divers aliments selon la couleur du menu qu'ils avaient choisie auparavant... Croyez-nous, ce ne sont pas les idées qui leur manquent!

Les menus sont très souvent composés d'une viande de bœuf, d'un poisson, d'une volaille ou d'un porc par semaine (accompagnés de féculents ou légumes).

Suite à la Loi Egalim, un menu végétarien est servi tous les vendredis à la cantine. D'autre part, des menus spéciaux (Espagnol, Chinois, Alsacien, Marocain, ou encore Mexicain) font leur apparition au minimum une fois dans l'année scolaire.

Grâce à une technique bien particulière, Florence nous informe qu'aucun gaspillage n'est toléré dans les assiettes... En effet, chacun doit se prononcer au moment du service «beaucoup» ou «pas beaucoup» sur la quantité souhaitée... Si un enfant n'aime absolument pas le plat servi, seulement une cuillère à café maximum lui sera donnée.

Au-delà du service et de la préparation des repas proprement dit, Florence doit, chaque jour, obligatoirement effectuer un «menu témoin» : T.I.A.C (Toxi-infection alimentaire collective) et le conserver 7 jours (entrée / plat / dessert - portion de 100g). Elle doit également effectuer un travail très strict au niveau de la traçabilité des produits (vérification des températures du frigo et congélateur, surveillance des huiles de friture, tenir le registre des conserves...).

Florence se qualifie comme une femme rigide, mais à la fois très agréable et drôle avec les enfants quand le moment le permet. Elle est à l'écoute des enfants, et grâce à son expérience professionnelle, arrive à percevoir des changements de comportement alimentaire chez certains enfants qui révèlent très souvent un problème.



Je suis toujours très enchantée de venir au travail, en 17 ans, jamais je ne me suis réveillée en me disant : [aujourd'hui, je ne veux pas aller au boulot]... C'est une chance immense!





NAISSANCES

CLAUDIOS Tiago
né le 26 mai 2020

PILATE Evan
né le 30 septembre 2020

LECLERC Louis
né le 24 novembre 2020

MARIAGES

BERNERT Fabienne & CARON Didier
le 25 juillet 2020

BARBIER Sylvie & RICHEZ Julien
le 31 août 2020

DÉCÈS

GUY Maurice
décédé le 6 octobre 2019

LELEU Bernard
décédé le 14 janvier 2020

SERGEANT Georges
décédé le 9 février 2020

MEREL Michel
décédé le 22 juillet 2020

LE MOUE Daniel
décédé le 6 août 2020

NOURY Raymond
décédé le 28 août 2020

ITURBIDE Yvonne
décédée le 7 septembre 2020

IMBERT Claude
décédé le 3 novembre 2020



Du pain frais dans notre village !



De délicieuses baguettes traditionnelles, baguettes du Perche, viennoiseries... mais également du lait, des boissons, du café, des gâteaux salés, des confiseries

Nous vous l'avions annoncé subtilement lors du dernier numéro de *l'Œil de Manou*... Quelques jours seulement après la diffusion de notre semestriel, le distributeur automatique de baguettes a fait son apparition sur la place de la Mairie. Début septembre 2020, Aurélien Touffet, boulanger à Neuilly-sur-Eure depuis désormais 10 ans, a rencontré Madame Le Maire afin de lui proposer d'installer ce fameux distributeur dans notre commune.

Stéphanie Coutel, Maire de Manou, a fait part de cette proposition aux membres du Conseil Municipal, qui ont donné un avis très favorable à cette installation. La municipalité a donné son accord très rapidement à cet artisan boulanger. Aucune participation financière n'a été demandée mise à part le coût de l'alimentation électrique pour le fonctionnement de ce distributeur.

Peut-être avez-vous déjà eu l'occasion de déguster les différents produits que propose ce distributeur de jour comme de nuit... De délicieuses baguettes traditionnelles, baguettes du Perche, viennoiseries... mais également (selon la disponibilité), du lait, des boissons, du café, des gâteaux salés, des confiseries etc.

Aurélien Touffet a installé son premier distributeur automatique depuis plusieurs mois juste devant sa boutique à Neuilly-sur-Eure. Il est fort probable que celui-ci soit déplacé dans quelques temps pour l'apposer dans un autre village voisin. L'objectif principal est d'apporter un service aux habitants des petits villages qui ne possèdent pas de boulangerie-pâtisserie à proximité de leur domicile.

Il est bien évident que cette diversification d'activité « donne du pain sur la planche » à notre couple de boulangers... Cela nécessite une production plus importante puis minimum deux allers-retours par jour afin de réapprovisionner le distributeur sachant qu'un autre a vu le jour également à Fontaine-Simon...

À Manou, vous avez également l'opportunité de pouvoir acheter votre pain grâce au dépôt situé au « Bar de la Grange » auprès de Richard et Sylvie Ponce, qui ont repris le flambeau depuis le départ d'Aurore Scognamillo, en avril 2020.



Les Trésors de Rachel

Une **Bijouterie** à votre image

Mais aussi...



Cadeaux pour bébé Naissance & Baptême

Senteurs & Décoration

PIERRE LANNIER PARIS

JOURDAN BIJOUX

MAISON BERGER PARIS

Moulim Roty

• 1 rue de Chartres • 28 240 La Loupe •

• 02.37.81.04.36 • www.les-tresors-de-rachel.fr •



Activités sportives de plein air à Manou

LE TERRAIN MULTISPORTS



Cette installation sportive est opérationnelle depuis octobre 2011.



Cet équipement est idéal pour dynamiser la commune et partager ensemble une expérience sportive.



Il est possible de pratiquer sur cette surface en gazon synthétique les sports suivants : Handball - Badminton - Football - Basket-ball et Volley-ball.

Dorénavant, le terrain est ouvert de 8h à 18h afin de limiter les nuisances nocturnes occasionnées.



PARCOURS SPORTIF AUTOUR DE L'ÉTANG DE MANOU

Depuis l'automne, un parcours sportif et VTT est installé autour de notre bel étang communal dont l'entretien très bien réalisé par M. Lefevre Bernard est en fait un lieu agréable et incontournable de Manou.

L'utilisation de ces équipements doit bien sûr se faire dans le strict respect des consignes de sécurité et des explications situées à côté de chaque élément. Un plan du parcours contenant les informations indispensables est en cours de réalisation et sera implanté prochainement à l'entrée de l'étang. Vous devez profiter de cette activité en fonction de votre condition physique mais également des conditions météorologiques. Les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte pour pouvoir pratiquer le parcours.

Le parcours est constitué de 7 éléments variés. En marchant, à petites foulées ou dans le cadre d'un entraînement sportif, vous pouvez venir bénéficier de cette nouvelle activité de notre commune. Chacun à son niveau peut profiter d'un moment de détente sportive dans ce cadre magnifique offert par la nature. Vous pouvez vous familiariser avec l'escalade grâce à l'échelle double, travailler vos biceps sur les barres parallèles et horizontales ou encore parfaire vos abdominaux face à l'étang... Sans oublier, le saut de haies et le saute-mouton, adaptés à chaque âge, qui vous permettront de vous défier en famille ou entre amis...

Pour assurer le plaisir de tous, un parcours VTT avec ses rondins à franchir, son slalom, sa bûte et sa barre pour tester votre équilibre s'intercale parfaitement dans ce parcours.



CENTRES ÉQUESTRES

Écuries du Moulin à Vent

Les Écuries du Moulin à Vent est un centre équestre, poney club mais également une écurie de propriétaire. Vous pouvez profiter de balades, cours collectifs ou privés adaptés à votre niveau, dans un cadre offrant une magnifique vue sur le Perche, à deux pas de la forêt de Senonches. Cette activité est ouverte du débutant au confirmé, à partir de 4 ans.

Pour plus d'information contactez Mme Coralie Peronnet :
Tél : 06 66 77 56 65 / e-mail : ecuriedumoulinavent28@gmail.com
Site : www.ecurie-du-moulin-a-vent28.ffe.com
Facebook : Les Écuries du Moulin à Vent.

Les Écuyers du Château de Manou

Les Écuyers du Château de Manou est un groupe qui réunit les cavaliers du Parc du Château de Manou que vous pouvez intégrer si vous garantes de prendre soin des chevaux et que vous possédez l'équivalent du galop 4. En contrepartie d'une adhésion, vous pouvez prendre un cheval en 1/2 pension, louer des chevaux et organiser vos propres sorties dans le Perche.

Pour plus d'informations :
Facebook : les Écuyers du Château de Manou
Pour vous y rendre, des navettes avec la gare de la Loupe vous sont également proposées

RANDONNÉE



Envie de balades au cœur du Perche, Manou vous offre des parcours de promenades associant constructions de caractère et paysages percheros verdoyants. Pour vos randonnées, pédestres, équestres ou cyclistes, Manou est riche de chemins communaux.

Pour les découvrir ou les redécouvrir, un plan vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres au dos du dernier « Œil de Manou ». Il est également disponible en ligne sur notre site internet et quelques exemplaires papier sont encore disponibles en Mairie.



Bilan de la saison touristique 2020 en Eure-et-Loir

et plus précisément pour la CDC Terres de Perche

au 25.09.2020



Touristiquement parlant, le bilan de l'été 2020 en Eure-et-Loir est plutôt positif, au regard du contexte actuel : la fréquentation a été meilleure que ce que nous avons imaginé. Malgré l'absence des visiteurs internationaux, quelques européens étaient présents. La météo a été favorable pour les activités de plein air, avec un fort engouement pour la campagne, ce qui a été positif pour notre territoire percheron. Le vélo a été le grand gagnant de la saison, avec les cyclotouristes sur le parcours de la Véloscénie notamment. Les habitants en ont profité pour (re)découvrir le patrimoine local. L'après-saison reste cependant dans l'incertitude, en espérant une reprise rapide des activités de groupes et entreprises.

L'année 2020 a été marquée par des nouveautés au Domaine de l'Abbaye de Thiron-Gardais :

- Les jardins thématiques sont désormais en accès libre et gratuit pour tous les visiteurs.
- Le rez-de-chaussée de la Grange aux Dîmes a évolué : l'exposition a été prêtée à une autre Abbaye en Touraine, pour laisser place à un nouvel espace convivial. Autour de l'accueil de l'office de tourisme, les visiteurs peuvent désormais boire un verre ou manger une glace, à l'intérieur ou en terrasse !
- Une nouvelle salle d'échappement a été créée : la salle « Cinéma » a laissé place à « Meurtres de sang-froid ». Depuis plusieurs décennies, un meurtrier terrorise la région. Toutes les victimes semblent avoir succombé à la morsure d'un vampire... Votre collègue en charge de l'enquête a disparu, la dernière fois qu'il a été vu, il se rendait chez un suspect.

Vous avez 1h pour partir à sa recherche et sauver votre peau... Et vous, saurez-vous garder votre sang-froid ? Le contexte sanitaire nous a permis de rouvrir les jardins mi-mai et la Grange aux Dîmes le 1^{er} juillet. Les habitants de l'Eure-et-Loir et des départements alentours ou plus lointains ont été au rendez-vous tout l'été, nous avons doublé notre fréquentation par rapport à l'été 2019. Les visiteurs ont fortement apprécié notre nouvel espace salon de thé !

Le Festival d'automne à Thiron-Gardais est maintenu. Il se déroulera le dimanche 18 octobre dans les jardins de l'Abbaye (sauf contre-indication préfectorale). En revanche, La Fête de la Pomme à La Loupe ne sera pas maintenue cette année.

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, nous vous invitons à consulter régulièrement notre nouveau site internet www.perche-tourisme.fr, sorti en mai 2019. Vous y trouverez notamment l'agenda des manifestations, mais aussi des idées de sorties culturelles ou ludiques ainsi que tous les hébergeurs et restaurateurs du Perche Eurélien. Ce site a été réalisé en collaboration avec les Offices de Tourisme de Nogent le Rotrou et Senonches/La Ferté Vidame, afin d'apporter une vraie offre de visites aux visiteurs du Perche Eurélien et aux locaux.

Emilie Huet, Chargée de Développement Touristique pour la CDC Terres de Perche et Responsable du Domaine de l'Abbaye.
tourisme@terresdeperche.fr 02.37.49.49.49.
www.ledomainedelabbaye.net

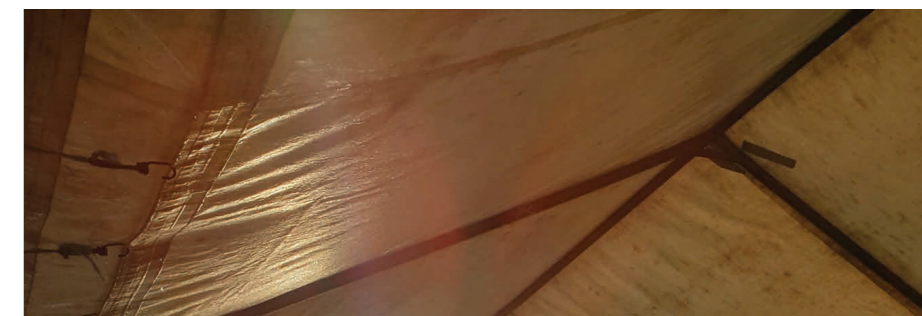
Victor Provot, co-président de l'Office de Tourisme du Perche Loupéen et Thironnais, Vice-président chargé du Tourisme

Michel Thomas, co-président de l'Office de Tourisme du Perche Loupéen et Thironnais

Estelle Duez, Directrice Générale Adjointe de la CDC Terres de Perche, chargée du Tourisme et du Parc Aquatique



LE VÉLO A ÉTÉ
LE GRAND GAGNANT
DE LA SAISON





Château de Manou

Bilan de l'année 2020 & projets 2021

Interview avec Olivier Demeocq

Bonjour Olivier, quel bilan faites-vous en ce mois de décembre de l'année 2020 ?

Olivier : *Annus Horribilis** tout simplement, pour ce qui devait être notre année de lancement.

Vous dites cela mais vous gardez tout de même le sourire...

Olivier : Oui bien-sûr, car j'ai la chance d'être à la barre d'un joli projet. L'argent n'a pas été au rendez-vous cette année, cela ralentit évidemment terriblement le projet. Ma famille qui était bloquée au Maroc, a pu me rejoindre cet été après six mois de séparation à cause des mesures sanitaires. Nous préparons donc l'ouverture qui était prévue au printemps 2020 pour le printemps 2021.

Et puis, il y a eu le passage dans l'émission de TF1 « Bienvenue chez nous », cela vous a, sans doute, fait un peu de publicité ?

Olivier : Oui et non, le souci dans ce genre d'émission, c'est que nous n'avons pas du tout le plaisir de dire ce qui nous tient à cœur. Tout est scénarisé. La production nous fait jouer un rôle que nous comprenons au fur et à mesure des émissions... elle se moque bien de nos projets!

Ce qui les intéresse sont les petites phrases assassines car elles font le buzz et l'audimat. Dès que j'essayais de sortir de ce rôle, la production m'expliquait que l'on n'était pas dans l'émission « Secrets d'histoire » de Stéphane Bern... Je n'ai pas aimé cette expérience. Je ne recommencerai pas. Elle a juste eu le mérite de faire savoir que je tâchais de réveiller cette belle au bois dormant que sont le Parc et le Château de Manou.

Vous insistez beaucoup sur le mot « Parc » dans Parc et Château de Manou, pourquoi ?

Olivier : Bien-sûr, le château est la première chose qui retient l'attention quand on arrive au domaine. Les murailles, les douves sont majestueuses, mais ce qui fait, pour moi, la magie du lieu est surtout le Parc qui entoure le Château. Son potager, son arboretum, son tennis de 1905, ses étangs et ses bois. Tout cela mérite vraiment de retrouver son éclat d'antan. C'est cela que nous souhaitons faire découvrir ou redécouvrir à nos visiteurs dès le printemps.

Cela veut dire que l'on pourra visiter le Parc sans louer de gîte ou organiser d'événements à partir du printemps ? D'ailleurs, quelle est l'activité précise du domaine ?

Olivier : Cette question appelle plusieurs réponses. L'activité première est la location de gîtes. Pour le moment, 2 gîtes sont opérationnels dans l'enceinte du château. Depuis l'été dernier, nous proposons aussi la location d'une tente de 160m². Elle a permis à 2 couples de se marier dans nos murs en août dernier.

Petit à petit, nous mettons en place les balades à cheval dans le domaine et en forêt de Senonches. Nous avons une dizaine de chevaux, poneys et quelques calèches. Cela demande du temps pour nous former, mais à partir du 22 mars, à pied, à cheval ou en calèche, vous aurez la possibilité de venir découvrir et profiter du Parc.



INFORMATIONS PRATIQUES :

11 Rue du Château, 28240 Manou

Contact : 07.68.25.97.76

chateaudemanou@gmail.com

Ouvert pour les visites du 22 mars

au 1^{er} novembre 2021

tous les jours entre 11h et 18h



CHÂTEAU DE MANOU

Nous préparons aussi l'ouverture d'un salon de thé au printemps dans la cour du château où nous proposerons les produits du potager et du terroir.

Vous pourrez aussi pique-niquer en famille dans le parc en profitant des différentes attractions. Tout cela reste bien-sûr dans l'esprit du projet « Nature et Authenticité ». Vous retrouverez, par exemple, le terrain de croquet ou la possibilité de pêcher dans les étangs.

Attention tout de même, si nous avons à cœur de proposer des attractions familiales dans le parc, pour que nos visiteurs y passent un joli moment, ni paint-ball, ni auto tamponneuse en vue. L'esprit du Parc « XIX^e » guide la totalité de nos investissements.

Le Parc ouvrira ses portes à partir de 11h et les fermera à 18h.

Cette année 2020, si particulière, ne vous a donc pas démotivé ?

Olivier : Non, même si nous avons perdu une année d'exploitation, nous avons profité de cette année pour affiner le projet. J'ai eu le plaisir de rencontrer notre nouveau Maire. J'ai été ravi de constater que la nouvelle équipe municipale en place est aussi positive vis-à-vis du projet que l'ancienne. C'est très important pour nous car ce projet a besoin de tous. Il en est de même avec la communauté de communes qui est attentive à nous apporter son soutien.

Le soutien de tous ? De quoi avez-vous besoin précisément ?

Olivier : Oui le soutien de tous nous a permis malgré tout d'avancer cette année : les membres de l'association de soutien au projet qui viennent régulièrement nous donner un coup de main.

Le soutien financier de mon associé et des membres de l'association, nous permet de pouvoir embaucher notre premier temps complet en janvier 2021. J'en suis ravi car il va nous aider à préparer l'ouverture du Parc le 22 mars 2021. Il s'agit d'un jeune homme de 25 ans dont les parents habitent Manou.

Ceux qui louent nos gîtes, nos chevaux ou qui viendront profiter du parc à partir de mars prochain, nous assurent à la fois des rentrées financières et la bonne réputation du domaine que l'on retrouve déjà sur le web.

Si on souhaite rejoindre l'association pour vous aider ou prendre rendez-vous pour la visite du Parc et le salon de thé, comment faire ?

Olivier : Tout simplement en m'appelant au 07.68.25.97.76 ou par e-mail à l'adresse suivante : chateaudemanou@gmail.com

Merci de toutes ces informations et bon courage

Olivier : Merci à vous de nous suivre et rendez-vous, je l'espère, le 22 mars.

ASSOCIATION :

Après 18 mois en association de fait, nous avons décidé de passer en association loi 1901. Pour rejoindre l'association, contactez Olivier au 07.68.25.97.76

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES :

> 14 chambres.
> Une tente de réception de 160m².

ÉQUITATION :

> Location de chevaux et balade dans le Parc, dans les bois du château et en forêt de Senonches.
> Balade en calèche.
> Baptême de Poney.

Inventaires ornithologiques

165 espèces observées dans le Perche

Gâce à leurs récentes observations, les ornithologues du Parc portent à 165 le nombre d'espèces d'oiseaux recensées sur notre territoire. Ce sont 8 nouvelles espèces qui ont ainsi été détectées lors des inventaires ornithologiques menés depuis le début 2020 dans les sites *Natura 2000* animés par le Parc : le Cincle plongeur, le Héron pourpré, le Bruant proyer, la Bergeronnette printanière, la Perdrix rouge, le Milan royal, le Traquet motteux et la Nette rousse. Pour ce faire, les naturalistes emploient notamment la méthode des IPA, pour Indices Ponctuels d'Abondance.

«La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance consiste à repérer au préalable des points d'écoute et d'observation sur le territoire que l'on souhaite inventorier», expliquent les ornithologues au Parc. «Puis nous venons faire deux relevés de 10 minutes chacun, à deux moments de l'année, sur chacun de ces points. Pour cet inventaire, nous avons effectué 350 passages, soit plus de 58 heures d'observation et d'écoute, sans compter le temps passé entre les IPA.»

Un premier passage de mars à avril, puis un second de mai à mi-juin permettent ainsi un bon échantillonnage des milieux explorés. «83 espèces ont été contactées lors de ces IPA, auxquelles il faut ajouter des observations ciblées, des suivis d'étangs, un inventaire pour l'Engoulevent d'Europe et des données transmises par des habitants que nous remercions pour leur participation.»

«On a ainsi recensé la Bondrée apivore, le Pic mar, le Pic noir, la Cigogne noire, le Busard Saint-Martin, la Pie-grièche écorcheur, l'Engoulevent d'Europe ou l'Alouette lulu qui font partie des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié le classement des sites *Natura 2000*», détaillent les ornithologues. «En 2020, l'inventaire a révélé 61 espèces protégées en France, 43 espèces menacées ou quasi-menacées au niveau européen, national ou régional, dont 10 menacées d'extinction en France : la Tourterelle des Bois, le Bruant jaune, le Bruant des roseaux, le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Bouvreuil pivoine, le Pipit farlouse, la Mésange boréale et le Pic épeichette.»

Ces inventaires sont réalisés dans le cadre du réseau *Natura 2000*, démarche européenne visant à préserver la biodiversité tout en conciliant les activités humaines. Sur le territoire du Parc, 6 sites sont concernés au titre des habitats par cette démarche européenne, de même qu'un vaste site de 47 000 hectares pour les oiseaux : la Zone de Protection Spéciale des Forêts et Étangs du Perche. Oiseaux, mais aussi amphibiens, odonates ou plantes sont ainsi régulièrement inventoriés afin de mesurer l'impact des activités humaines mais aussi des travaux d'aménagement réalisés en faveur de la faune et de la flore.



Le parc remercie les propriétaires des sites du périmètre *Natura 2000* qui ont permis de mener à bien ces inventaires et invite les propriétaires qui souhaitent participer aux prochaines campagnes à se faire connaître au **02 33 85 36 36** ou à **contact@parc-naturel-perche.fr**

GROS PLAN SUR :

LE CINCLE PLONGEUR :

Comme son nom l'indique, ce bel oiseau brun-roux à la gorge blanche est aussi à l'aise dans l'air, sur terre que dans l'eau où il chasse insectes, larves, mollusques, têtards et petits poissons. S'il est relativement commun près des cours d'eau de montagne et à l'Est de la France, il est rarissime de l'observer chez nous : il s'agissait probablement d'un individu erratique, c'est-à-dire égaré de sa route migratoire habituelle.

LA MÉSANGE BORÉALE :

Cette mésange à la tête noire ressemble à s'y méprendre à notre Mésange nonette. Seul l'ornithologue averti saura la différencier à son chant répétant souvent la même note rauque. Espèce très peu présente dans le Perche (limite de répartition), elle n'y a été observée qu'à 5 reprises depuis 2016.

LE PIC CENDRÉ :

Ce pic d'allure proche du Pic vert, mais en plus terne, est en régression en France. Il l'est également dans la Zone de Protection Spéciale des Forêts et Étangs du Perche où seulement 2 mâles chanteurs ont été contactés, contre une vingtaine dans les années 2008-2009. Les causes de cette raréfaction sont encore mal connues : disparition de son habitat, compétition avec le Pic vert, raréfaction des arbres morts ou dépérissant et donc de ses proies... ou fluctuations naturelles dues au fait qu'on se trouve ici en limite de son aire de répartition ?

LA TOURTERELLE DES BOIS :

Ce migrateur farouche et difficile à observer est classé comme espèce vulnérable en Europe et dans le monde. Les populations ont décliné de 78% depuis les années 70, en raison de la destruction de leur habitat et garde-manger (les haies et plantes des friches et bords enherbés des cultures) mais aussi de la chasse lors de sa migration entre l'Afrique et l'Europe.



Un peu d'histoire contée par Benoît Desrochers

Pour l'association des descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher. De l'autre côté de l'Atlantique, il nous parle...

Il y a près de 375 ans, un habitant de Manou, Louis Houde, fils de Noël et Anne Lefebvre, âgé de 30 ans, quittait son bourg natal et entreprenait un long périple, d'abord à pied pour atteindre le port de La Rochelle pour ensuite s'embarquer sur un grand bateau à voile qui allait l'emporter de l'autre côté de l'océan en Amérique. Une nouvelle vie s'amorçait pour ce courageux Manousien. Il n'allait plus jamais revoir sa terre natale. Aujourd'hui, ses descendants en Amérique se comptent par dizaine de milliers. S'il s'est d'abord établi dans la ville de Québec pour ses premières années en terre d'Amérique, c'est à la paroisse Ste-Famille à l'Île d'Orléans qu'il élèvera sa famille alors que son épouse, Madeleine Boucher, donnera naissance à 13 des 14 enfants que le couple aura. Le quatorzième enfant est né à Ste-Croix.

Trente-cinq ans après son arrivée en Nouvelle-France et avec l'idée de bien implanter sa nombreuse famille, l'ancêtre prendra un nouveau départ en déménageant dans une contrée pratiquement encore vierge, la seigneurie de Ste-Croix sur la rive sud du grand fleuve St-Laurent à une soixantaine de kilomètres de Québec. Il emmenait avec lui onze de ses douze enfants vivants. Le douzième, son fils aîné prénommé Jean, était déjà marié et il est resté à l'Île parce qu'il était déjà établi sur une terre depuis quatre ans. C'est véritablement à Ste-Croix que l'enracinement de la descendance de Louis Houde et Madeleine Boucher se fera.

Si Louis Houde n'a jamais remis les pieds sur sa terre natale, ses nombreux descendants en Amérique n'ont pas oublié leur courageux ancêtre. Il y a vingt-huit ans, treize d'entre eux se réunissaient pour former l'association des descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher qui avait pour but d'aider ces descendants à renouer avec leurs racines.

À deux reprises depuis la fondation de l'Association (1994 et 2002), des descendants se sont regroupés pour réaliser un pèlerinage au pays de leur ancêtre. Plus encore, pratiquement chaque année (hors l'année 2020 de la pandémie COVID-19), des descendants se rendent sur une base personnelle à Manou pour aller visiter le lieu de naissance de Louis Houde. C'est dans cet esprit que les membres actuels du conseil d'administration de l'Association ont entrepris des démarches visant à jumeler de façon permanente la commune de Manou avec la municipalité de Ste-Croix. Un membre du conseil municipal de Ste-Croix, M. Jean-Pierre Ducruc, a élaboré un «Pacte d'amitié» qui a été présenté aux membres des deux conseils municipaux. Les élus de Ste-Croix ont officiellement adopté le texte du Pacte d'amitié. Il a par la suite été envoyé au conseil municipal de Manou.

Comme vous vous en doutez, l'apparition du virus de la COVID-19 est venue perturber ces démarches entre les deux municipalités après le bel élan amorcé en 2019. Des démarches avaient été entreprises auprès de la municipalité de Ste-Croix afin de faire reconnaître Louis Houde comme pionnier de la localité. Ces démarches ont été couronnées de succès et l'année 2020 s'annonçait des plus prometteuses.



Louis Houde



Rachelle Houde Simard

Un autre projet extrêmement intéressant est piloté par une descendante du couple ancestral qui a récemment rejoint l'association, Mme Rachelle Houde Simard. Il s'agit de la possibilité de créer une série télévisée ayant comme personnage central Louis Houde. Cette série raconterait la migration de Louis Houde en Nouvelle-France...

Carte aménagée de Gédéon de Catalogne où l'on retrouve les terres de Louis Houde, ses enfants et sept de leurs petits-enfants



Ainsi, à l'automne 2019, sur l'invitation du conseiller municipal de Ste-Croix en charge du dossier historique de la municipalité, M. Jean-Pierre Ducruc, nous sommes allés les rencontrer. Il était accompagné par la technicienne en loisirs de la municipalité. Nous devions faire l'inauguration officielle du panneau d'information sur Louis Houde installé à l'automne 2019, et nous devions jumeler cet événement avec le festival de théâtre de Lotbinière qui devait se tenir durant l'été 2020. Malheureusement, à cause de cette pandémie, il est devenu évident que le rassemblement prévu ne pourrait pas avoir lieu.

C'est avec dépit que notre conseil d'administration a pris la décision de reporter l'inauguration à l'année 2021. Évidemment, avec toutes les contraintes apportées par la présence de ce virus, les échanges physiques entre les deux municipalités n'ont tout simplement pas été possibles en 2020 et les démarches ont donc été temporairement suspendues.

Nous n'avons pas chômé pour autant. En tant qu'historien de l'Association des Descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher, j'avais entrepris de publier dans chaque numéro de la revue *Le Manousien* (publication trimestrielle) le portrait de famille de l'un des enfants du couple ancestral ayant eu une descendance. Ce long projet a permis de faire ressortir l'importante contribution de Louis Houde à l'essor de la municipalité de Ste-Croix. Vous pouvez constater le tout sur une reproduction «aménagée» de la carte de Gédéon de Catalogne dressée en l'année 1709. Parmi les 45 terres concédées sur ce qui représente l'étendue actuelle de la municipalité de Ste-Croix, pas moins de 19 appartiennent à Louis Houde, ses enfants et ses petits-enfants. Cette carte a été réalisée 29 ans après la première concession de terre dans ces trois seigneuries.

En souhaitant que cette pandémie soit bientôt chose du passé, nous envisageons de reprendre nos échanges plus formels pour consolider l'amitié entre l'Association des descendants et les municipalités de Ste-Croix et de Manou.

Aussi au cours de l'année 2020, le webmestre de l'Association, M. Louis Houde, a travaillé sur un projet de baladodiffusion sur les premières années de Louis Houde en Nouvelle-France. Le projet est toujours en cours de réalisation.



Associations

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E)

Pour cette année 2020/2021, le bureau est représenté par :

Mme CARDOSO Sabrina : Présidente

Mme LEROI Allison : Trésorière

M. LEROI Frédéric : Secrétaire



L'année dernière, malgré le contexte sanitaire, l'association des parents d'élèves a financé :

- Pour l'école de Meaucé : les séances de cinéma et l'atelier poterie
- Pour l'école de Manou : les séances de cinéma, des jeux éducatifs et l'atelier théâtre
- Pour l'école de Fontaine-Simon : un spectacle, le trajet en car pour la sortie de Tours et les séances de cinéma

Pour cette année, le contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19, à obligé l'association à s'adapter. Certaines manifestations ont été, pour le moment, annulées, d'autres sont maintenues. Les manifestations que l'association envisage en 2021 sont :

- la vente de sapins, avec quelques modifications par rapport aux autres années
- les commandes de madeleines « Bijou » en janvier, mars et juin
- la tombola de fin d'année
- le maintien de la récolte des gourdes de *pom'potes* dans chaque école
- la récolte des tookets*

Les membres de l'association restent ouverts à toutes suggestions au profit de nos trois écoles.

ASSOCIATION AUTOUR DE L'EAU

Son but : Préserver la qualité des eaux de l'Eure passant sur le domaine communal, la situation de Manou à proximité de la source de l'Eure l'obligeant, par respect des riverains situés en aval, à une maîtrise de la qualité de l'eau.

Ses actions : Une participation active à la recherche des solutions visant à normaliser les installations d'assainissement de la commune, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de plan de surveillance de l'état des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans l'Eure.

Présidente : Michelle Rivoal / Téléphone : 02.37.81.85.84



ASSOCIATION F.N.A.C.A FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE

Michel HEE, Président du comité local de la FNACA depuis bientôt 50 ans (en septembre 2021).

C'est avec un pincement au cœur, qu'il nous signale qu'il n'y aura plus d'anciens combattants d'ici quelques années. Ils ne sont désormais plus qu'une vingtaine de membres dans l'association avec nos amies veuves.

D'ores-et-déjà, un certain nombre de ses camarades, se trouvent malheureusement hospitalisés, ou en maison de retraite. Ils conservent, malgré tout, des liens de camaraderies et sont souvent en contact grâce au téléphone.

Le Président espère vivement pouvoir célébrer la commémoration du 19 mars 2021 à Manou.

Si celle-ci peut se tenir, une remise de décoration de la légion d'honneur sera attribuée à l'un de ses membres.

« Restons unis comme nous l'étions dans nos différentes unités », Michel HEE.



AAPPMA LES HAUTS DE L'EURE

Tarifs carte de pêche : En 2021, les cartes de pêche n'augmenteront pas.

Le tarif des cartes de pêche à l'année s'élève à 50€ et 8€ pour les cartes à la journée. Elles sont disponibles depuis le 15 décembre 2020. Pour la première fois, des conditions spéciales sont proposées aux jeunes pêcheurs, selon les conditions suivantes :

la carte Mineure à -50 % / la carte -12 ans - gratuite
Ce dispositif est exclusivement réservé à tout nouveau jeune pêcheur.

Un adhérent détenteur d'une carte annuelle 2021 *personne majeure, interfédérale* ou *découverte femme* a exceptionnellement la possibilité de parrainer un jeune pêcheur en lui offrant une carte *personne mineure* à demi-tarif ou une carte *découverte -12 ans* gratuite. Le parrain ou la marraine doit être titulaire d'une carte annuelle 2021 en cours de validité. L'adhérent ne peut parrainer qu'une seule fois. Le bénéficiaire de cette remise ne doit en aucun cas avoir été adhérent en 2020.

Alors pendant les vacances scolaires, parrainez vite un jeune pêcheur, de chez vous sur www.cartedepêche.fr, soit chez l'un de nos dépositaires :



- > *Le Relais Fleuri* à Belhomert
- > *Le Camping du Perche* à Fontaine Simon
- > *Aux Boutiques Fertoises* à La Ferté Vidame
- > *L'Office de Tourisme* de La Ferté Vidame
- > *Intermarché* de La Loupe
- > *Loisirs et Traditions* à La Loupe
- > Maison de la Presse *chez SABRINA* à Senonches
- > *L'Office de Tourisme* de Senonches

Nous remercions vivement Madame Coutel, Maire de Manou, de mettre à notre disposition, la salle des fêtes rue du Château pour notre Assemblée Générale Statutaire qui se déroulera le dimanche 21 février à partir de 9h30.

LE CLUB DE L'AMITIE DE MANOU ACTIVITÉS 2020

« Comme chaque fin d'année voilà venu le temps de vous conter les activités de notre association.

2020 s'annonçait bien et les projets étaient au rendez-vous. Le 9 janvier tous nos membres étaient présents pour notre assemblée générale au cours de laquelle les membres avez pu constater les bons résultats financiers de 2019, se féliciter des activités, sorties, moments de convivialité passés. À cette assemblée, le bureau était renouvelé avec à sa présidence Lucette David.

Plusieurs changements dans sa composition : nos amies Marcelle Wagner, 2^{ème} vice-présidente et Denise Chiffolleau, trésorière, après de bons et loyaux services, pour des raisons personnelles, ont souhaité quitter leurs fonctions.

Deux nouvelles recrues bien connues au sein de notre structure ont bien voulu s'engager pour de nouvelles responsabilités et pour cela nous les remercions : Denise Martin pour la 2^{ème} vice-présidence et Marie Françoise Bonnet, trésorière.

Tout était opérationnel pour une nouvelle année avec comme toujours beaucoup de projets dans nos tiroirs.



Mais voilà, un vilain virus encore loin de Manou avait commencé son œuvre et très vite après avoir franchi allègrement les frontières était aux portes de toutes nos maisons, alors coup de massue, début mars confinement pour tout le monde, plus de rassemblements...

Fin le club pour nos joueurs de cartes - scrabble - triomino, etc.) puis notre première manifestation annulée : le match de belote du mois de mars. Nous pensions nous rattraper avec notre sortie d'avril qui devait nous emmener visiter le musée de la Grosse Forge à Aube et après un déjeuner évocateur aux saveurs normandes à l'Aigle nous diriger vers la manufacture Bohin à St Sulpice sur Risle (unique usine d'aiguilles et d'épingles de France).

Mais l'épidémie qui fait des ravages a du mal à faiblir alors malgré le dé-confinement nous sommes, pour répondre aux contraintes sanitaires, obligé d'annuler ce voyage puis notre expo-vente du mois de mai, et encore notre voyage de juin sur quatre jours en Champagne. Malgré tout, nos amis de la marche ont repris leurs sorties sur le territoire de Manou mais le club lui n'a pas pu reprendre.

L'été est arrivé, nous avons tous profité (de nos jardins) avec l'espoir que tout rentrerait dans l'ordre à la rentrée. Mais vous connaissez la suite : non reprise des activités, annulation de toutes nos manifestations de fin d'année (repas dansant d'octobre, match de belote de novembre, participation au téléthon début décembre et repas de fin d'année mi-décembre).

Cette année, si particulière, aura bouleversée bien des vies... Nous aura tous contraints à des sacrifices et le manque de nos activités s'est fait ressentir sur notre moral.

Pourtant au Club de l'Amitié de Manou, il aurait dû se passer comme toujours, bien des choses. Forcément, nos activités reprendront (même si actuellement nous ne savons pas encore quand et comment) et nous invitons le plus grand nombre à nous rejoindre.

Pour 2021, nous avons bien évidemment des projets d'activités qui seront concrétisés et définis dès que les règles sanitaires nous en donnerons la capacité, tou-

jours dans la convivialité, la joie et la bonne humeur pour le plus grand bien de tous et cela nous l'espérons le plus rapidement possible.

En attendant des jours meilleurs, que 2021 nous fasse vite oublier 2020. Meilleurs vœux pour tous et suivant la formule actuelle : prenez bien soin de vous.»

Catherine Courbe, secrétaire
Club de l'Amitié de Manou



COMITÉ DES FÊTES DE MANOU

Comme vous le savez, cette année a été très particulière pour tout le monde associatif.

Cette crise sanitaire ne nous permet donc pas comme chaque année de vous conter nos manifestations qui animent le village dans le bulletin municipal de Manou. Nous avons, seulement, pu organiser le loto qui s'est déroulé le samedi 7 mars en soirée... C'était la petite nouveauté de l'année, les membres de l'association ont souhaité comparer le nombre de joueurs entre le dimanche après-midi et un samedi soir... Malheureusement, nous étions à quelques jours de ce fameux premier confinement. L'actualité nous faisait déjà bien frissonner à cette date... C'est certainement pour cette raison que notre salle des fêtes n'était pas comble mais tout de même 120 joueurs qui sont venus tenter leur chance pour remporter une trottinette électrique, un téléviseur, un Cookéo, un aspirateur balai, des entrées au Parc Astérix, la Nintendo Switch et bien d'autres lots...

Si vous avez un peu de temps libre, rejoignez-nous et devenez membre de notre association. Nous avons besoin de vous et de vos idées novatrices, pour continuer à organiser nos événements et ainsi permettre d'offrir un arbre de Noël aux enfants de notre village. À l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si nous pourrions organiser notre assemblée générale. Dès que nous aurons connaissance du protocole sanitaire, nous vous informerons sur le déroulement ou non de cette assemblée.

Nous espérons vivement que l'année 2021 soit bien meilleure que 2020 et qu'elle nous permettra de se retrouver autour de nos festivités. Les membres de l'association vous souhaitent une très belle année 2021.

Comité des Fêtes
Présidente : Mme Priscillia Alexandre
06 46 44 49 44

Covid-19
le dépistage

Le dépistage Covid mis en place dès le jeudi 5 novembre 2020 sur le parking de la salle des fêtes de Manou se déroule particulièrement bien.

Chaque mardi et jeudi entre 14h30 et 16h15, ce n'est pas moins de 130 personnes depuis le lancement, qui sont venues se faire dépister à la fenêtre de leurs véhicules. Les personnes présentant des symptômes ou ayant été en contact avec un individu testé positif au COVID-19 ont admirablement compris le système du drive et respectent parfaitement les recommandations sanitaires. Les résultats du test sont apportés 48h après le dépistage grâce au laboratoire de La Loupe.

Covid-19
vue par :

Ginette Guy

âgée de 83 ans, l'Oiserie

Comment avez-vous vécu ces 2 périodes de confinement ?

Ginette : Pour ma part, j'ai vécu ces deux confinements de la même façon. Aucune différence entre le 1^{er} et le 2nd confinement... Ce qui me sauve dans tout ça, c'est mon téléphone fixe. Chaque jour, j'appelle une amie ou un membre de ma famille pour m'occuper le temps et prendre de leurs nouvelles...

Vos habitudes ont-elles changées à cause du coronavirus ?

Ginette : Bien sûr... Tout d'abord, nous ne pouvons plus nous retrouver au club de l'amitié, chaque jeudi, comme nous avions l'habitude de le faire avant ce virus. Heureusement, tous les dimanches, la Présidente du club, Lucette David, vient faire une balade à pied avec moi vers le Long des Bois. Ensuite, nous prenons un petit café... Ça nous change les idées de pouvoir parler ensemble. Dorénavant, au niveau de mes courses, ce sont mes enfants, Eric et Sylvie, qui s'en chargent. Ils me les apportent directement à la maison pour éviter que je sorte dans les grandes surfaces. Par contre, je tiens toujours à me rendre chez le coiffeur, toute seule, comme avant.

Que pensez-vous de la vaccination contre le Covid-19 ?

Ginette : Je ne sais pas encore si je vais me faire vacciner. Je vais demander à mes enfants ce qu'ils en pensent puis également à mon médecin généraliste...

Vos fêtes de fin d'année se sont-elles déroulées comme les années précédentes ?

Ginette : Mes fêtes de fin d'année n'ont pas été comme d'habitude... C'était mon choix. J'ai préféré voir mes petits-enfants et arrières petits-enfants famille par famille. Autrement, nous aurions été beaucoup trop nombreux en même temps... Quand ma famille est venue me rendre visite, nous avons pris beaucoup de précaution et avons respecté les gestes barrières.

Et vos journées cet hiver... racontez-nous... ?

Ginette : J'arrive à être active tous les jours malgré la grisaille. J'ai reçu de nombreuses cartes de vœux courant



janvier alors, je réponds au fur et à mesure. Puis, dès que le soleil se montre, je vais voir si mon jardin pousse... À l'automne, j'ai planté des épinards, de la laitue, des navets... J'ai de quoi m'occuper !

Voulez-vous ajouter un petit mot pour conclure cet échange ?

Ginette : Je voulais remercier mes enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants. Ma famille prend soin de moi et est toujours présente. Merci également à la municipalité, Madame le Maire et son conseil municipal consacrant du temps pour leurs aînés, c'est vraiment appréciable.



Zoé Corbin âgée de 8 ans (CE2), rue Louis Houde

Zoé, peux-tu nous dire comment tu as vécu la 1^{ère} période de confinement ?

Zoé : C'était très long, je pouvais voir personne. Je me suis ennuyée. L'école me manquait beaucoup mais aussi le fait de ne pas pouvoir sortir me balader en forêt, aller à la piscine, faire du sport ...

L'école était fermée pendant des semaines, raconte-nous comment se déroulait une journée d'école à distance ?

Zoé : C'était compliqué car maman n'est pas maîtresse. Parfois, les devoirs que nous recevions de la maîtresse, n'arrivaient pas à s'ouvrir sur l'ordinateur de maman. Puis, à la maison, on n'a pas de récréation avec les copains/copines. Je travaillais moins à la maison qu'à l'école.

Durant cette période de confinement, tu ne pouvais plus voir tes copines... Vous avez pu communiquer entre vous malgré tout ?

Zoé : J'étais triste de ne pas voir mes copines car je m'ennuyais vraiment sans elles. J'ai vu une copine de classe, qui est aussi ma voisine, à travers le grillage de mon jardin. J'ai eu le droit d'installer des applications (*Messenger, Snap, Instagram et Tik Tok*) pour pouvoir discuter et regarder des vidéos de mes ami(e)s. On a fait des visios avec mes cousins et cousines car on ne pouvait pas se voir non plus...

Zoé, pour terminer ce petit échange avec toi, comment décrirais-tu cette année 2020 ? Quel souvenir garderas-tu de cette année si particulière ?

Zoé : L'année 2020 a été compliquée car je n'ai pas pu fêter mon anniversaire avec d'autres personnes. Pendant six mois, je n'ai pas été à l'école.

Le masque obligatoire ne me gêne pas même si cela fait du bien de l'enlever quand j'arrive à la cantine. C'était vraiment pénible de ne pas pouvoir pratiquer l'équitation comme j'avais l'habitude de le faire. J'aime beaucoup sortir et le fait de ne pas pouvoir aller chez des ami(e)s ou la famille a été difficile pour moi.

Rappel Civisme

DIVAGATION ET ABOIEMENT DES ANIMAUX

Suite à quelques signalements sur notre commune d'animaux errants (chiens...), il est rappelé à tous les habitants que la divagation des animaux sans surveillance est interdite sur la voie publique. Un terrain approprié ainsi qu'une clôture adaptée sont un gage de sécurité et de tranquillité pour les citoyens.

Concernant les aboiements, chiens surtoût, les propriétaires, et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la tranquillité du voisinage.

LE BRUIT

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

> par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)

> par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...),

> par un animal (aboiements...).

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils ne cessent dans la durée.

De nuit, lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps. L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.

Les jours et horaires des bruits de bricolage et jardinage (tonte des pelouses) fixés par la Préfecture :

> lundi au vendredi : 8h30 à 12h / 14h à 19h30

> samedi : 9h à 12h / 15h à 19h

> dimanche et jours fériés : 10h à 12h

LES FEUX DE PLEIN AIR

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs.

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

HAUTEUR DES PLANTATIONS

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin.

Toutefois, vous devez respecter certaines règles de distances à proximité de la propriété de votre voisin. Celles-ci varient selon la hauteur de votre plantation :

HAUTEUR DE LA PLANTATION	DISTANCE MINIMUM À RESPECTER EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ
INFÉRIEURE OU ÉGALE À 2 MÈTRES	0.5 MÈTRE
SUPÉRIEURE À 2 MÈTRES	2 MÈTRES

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soit arrachées ou réduites à la hauteur autorisée, sauf dans le cas où les plantations existent depuis au moins 30 ans.

Pour votre information, vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et/ou les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre terrain.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Les commémorations 2020... très atypiques !



Une fois de plus, nous pouvons constater que la pandémie du Covid-19 a bousculé toutes nos habitudes. Comme vous le savez, les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2020. Néanmoins, à partir du 17 mars 2020, le territoire national a été confiné et ce jusqu'au 11 mai. Le premier conseil municipal de la nouvelle mandature n'avait donc pas pu se réunir pour élire son nouveau Maire.

De ce fait, Monsieur Jacques Flaunet (Maire de Manou 2014-2020) a donc assuré la commémoration du **8 mai** 2020, accompagné de deux élus et de Monsieur Jean-Claude Fleury, porte-drapeau. Un joli bouquet de boules de neige avait été déposé pour célébrer cette commémoration du 75ème anniversaire de la victoire du 08 mai 1945.

Contrairement à la cérémonie du 8 mai dernier, la commémoration du **14 juillet**, a pu se dérouler en présence de Manousiens. Après le traditionnel dépôt de gerbe devant le Monument, Stéphanie Coutel a pris la parole pour lire un discours. Un discours, qui, nous a rappelé que célébrer le 14 juillet, c'est tout d'abord célébrer un des moments les plus importants de notre histoire, ce jour de 1789 où, prenant la Bastille, le peuple se libère et devient acteur de son destin politique.

Après avoir chanté la Marseillaise, les personnes présentes ont été conviées à partager un verre de l'amitié, au *Bar de la Grange*, préparé et servi par Richard Ponce, nouveau propriétaire du commerce depuis quelques mois.

Malheureusement, en cette année 2020, c'est sans artifice que nous avons célébré ce 14 juillet.

La cérémonie commémorative de **l'Armistice du 11 novembre 1918** n'a, malheureusement, pas pu se passer comme nous l'aurions souhaité. En effet, compte-tenu de la situation sanitaire à cette période, et conformément aux directives de la préfecture, la cérémonie était limitée à la présence de 6 personnes maximum.

Seule Madame le Maire, accompagnée de ses 3 adjoints et Stéphane Clot, porte-drapeau, ont procédé au dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Malgré ce format très restreint, Stéphanie Coutel a prononcé un discours afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République.



Le miel : un produit 100 % naturel

Dans cette édition, nous avons voulu faire un clin d'œil à nos amies les abeilles et vous faire découvrir la fabrication de leur petit trésor : le miel !

Le miel ne peut pas être fabriqué par l'homme, seule l'abeille peut le fabriquer. Afin de pouvoir vous expliquer toutes les étapes de sa fabrication, nous avons pris de nombreux conseils auprès de **Simon Tourneur, manousien, âgé de 16 ans et passionné par l'apiculture.**

Simon s'est vu découvrir cette passion grâce à son grand-père, qui, depuis des dizaines d'années, possède deux ruches. Depuis quelques temps, Simon a donc décidé d'acquérir sept nouvelles ruches avec plusieurs essaims afin de régaler les papilles de sa famille et de ses amis. En effet, aucune commercialisation de ce miel n'est effectuée, le seul et unique objectif : faire plaisir aux proches.

Tout d'abord, il faut savoir que la récolte se réalise à la fin de la floraison de la plante qui caractérisera le miel (acacia, châtaignier, trèfle, lavande, colza...). Dans le cas d'un miel toutes fleurs, la récolte est réalisée lors des floraisons les plus tardives.

L'une des premières étapes est le décollage et brossage des cadres. Le cadre de ruche est un châssis amovible en bois ou en plastique placé dans une structure abritant une colonie d'abeilles butineuses.

Deuxièmement, il faut désoperculer. Cette étape consiste à enlever la pellicule de cire qui bouche les alvéoles qui sont remplies de miel. C'est simplement grâce à un couteau à désoperculer que cette opération peut être réalisée. L'étape suivante dans la fabrication, c'est l'extraction du miel. La machine, appelée extracteur, fait jaillir le miel des cadres. À la sortie de l'extracteur, le miel contient quelques impuretés. Il faut donc procéder au filtrage du miel.

Un fois filtré, le miel, 100% naturel, peut être consommé immédiatement.



*Quel est votre secret pour avoir du succès ?
Offrir du bon miel à la bonne bouche, au bon moment et au bon endroit.*

Salvador Dali



À SAVOIR

- Une ruche contient environ 40 000 abeilles.
- ① Une seule reine est présente par ruche. Elle se nourrit exclusivement à la gelée royale. Elle se distingue par rapport à sa grande taille, à sa durée de vie (entre 3 et 5 ans contre 5 semaines pour une abeille ouvrière) mais également à sa fécondité.
- 👑 La reine est l'unique abeille qui pond des œufs et pas des moindres... jusqu'à 2000 œufs par jour de février à mi-juin !
- 📍 Une abeille peut parcourir jusqu'à 3 à 4 km autour de sa ruche.
- 🌸 L'abeille butine le nectar des fleurs pour en utiliser le sucre. Selon la plante, le sucre peut être différent par sa composition en glucose, fructose, disaccharide et saccharose.
- 🍯 D'autres éléments du nectar vont donner au miel sa couleur et son goût unique : les vitamines, les pigments, les arômes...



DRABEK Mickael

ENT. GÉNÉRALE DE TERRASSEMENT & DÉMOLITION

DEVIS GRATUIT

4, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 28250 SENONCHES
(ENTRÉE FACE EUROFEU - DIRECTION LA LOUPE)

06.65.76.36.82

Vente de matériaux
SABLE, MÉLANGE BÉTON, CALCAIRE...

Location mini-pelle

Location de benne de 10m³



Terrasses, Bordures, Murets
Mini-pelles – Pelleteuses
Tranchées en tous genres

Parkings, allées etc.
Fosses septiques, fosses à eau



BRICO FONTAINE

**RENOVER & DECORER
SANS SE RUINER**

- Construction
- Bricolage • Décoration
- Service clé
- Verre à la découpe
- Jardin • Rayon équitation
- Aliments de la ferme

**9 rue DE LAUNAY
FONTAINE SIMON**

02.37.81.84.09
brico-fontaine@orange.fr